

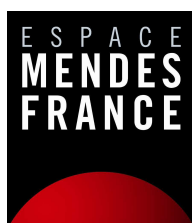


« La ville de demain : Les nouveaux défis sociaux » Année 2010

Synthèse du cycle de conférences

Cycle conçu et animé par **Sylvain Allemand** (journaliste, essayiste)
avec le concours d'**Anne Bonnefoy** (EMF)

Synthèse élaborée par **Sylvain Allemand**



SOMMAIRE DES SYNTHESSES

Denis CLERC , « La paupérisation des Français, crainte ou réalité ? »	page 5
Claudine ATTIAS DONFUT , « Les solidarités entre générations à l'épreuve de la crise »	page 14
Eric LE BRETON , « Etre ou ne pas être mobile dans la société d'aujourd'hui »	page 23
Lucile METTETAL , « Les ménages face à la précarité énergétique »	page 31
Zoé VAILLANT , « Inégalités face à la santé : quand la géographie s'en mêle »	page 42

LE CYCLE DE CONFERENCE 2010

« LA VILLE DE DEMAIN : LES VILLES FACE AUX NOUVEAUX DEFIS SOCIAUX »

Instance de débat et de proposition placé auprès des élus de la Communauté d'agglomération de Poitiers, le Conseil de Développement Responsable a été spécifiquement missionné pour apporter des **éclairages inédits sur les grandes questions contemporaines**.

Aussi, le Conseil de Développement Responsable de l'agglomération de Poitiers et l'Espace Mendès France centre de culture scientifique technique et industrielle en Poitou-Charentes, se sont associés en 2009 pour proposer des conférences grand public en présence de spécialistes de renom.

En pleine révision du Plan local d'urbanisme de la Communauté d'agglomération de Poitiers, le premier cycle de 4 conférences proposé en 2009 sur le thème : « Réfléchir pour mieux construire » permettait ainsi d'éclairer sur les grandes évolutions des villes et des enjeux de planification : grandes mutations des villes, les relations entre l'urbain, le périurbain et le rural, des conséquences de l'urbanisation et de la transformation des mobilités. Ce cycle a connu un vif succès avec près de 160 participants à chaque séance.

Le cycle proposé en 2010, s'attachait toujours à coller à l'actualité, aux travaux du Conseil de développement et aux contraintes de gestion des villes en traitant de la question **des inégalités et des solidarités sociales**.

Aussi, ce cycle de 5 conférences « **Les villes face nouveaux défis sociaux des villes** » invite à mieux connaître les mutations sociales qui affectent aujourd'hui les villes et les actions à entreprendre pour les réduire : mutations socio-économiques et familiales, phénomène d'individualisation et d'affaiblissement des liens sociaux, phénomènes de précarisation ou de ségrégation ...

Les conférences sont animées par Sylvain Allemand, journaliste, auteur notamment, de l'ouvrage Les paradoxes du développement durable (Le Cavalier Bleu, 2007), il suit depuis plusieurs années l'actualité relative à la ville durable.

Synthèse de la conférence du jeudi 4 février 2010
« La paupérisation des Français, crainte ou réalité ? »

par **Denis Clerc**. Conseiller de la rédaction du magazine *Alternatives économiques*, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la théorie et l'actualité économique et sociale, dont *Déchiffrer l'économie (La Découverte, 2007)*, *La France des travailleurs pauvres (Grasset, 2008, éd. poche chez Hachette Pluriel, 2009)* et *La Paupérisation des Français (Armand Colin, 2010)*.

* * *

Après une mise au point sur la notion de pauvreté telle que définie dans un pays comme le nôtre, Denis Clerc a porté son attention sur les processus de paupérisation, avant d'esquisser, dans un 3^e temps, des pistes de réflexion pour l'action.

1 - Pauvreté, de quoi parle-t-on ?

Dès l'abord, Denis Clerc souligne la nécessité de bien distinguer pauvreté et paupérisation : même s'il s'agit de deux termes relativement proches, ils renvoient à des réalités différentes.

Qu'appelle-t-on pauvreté ? Celle-ci revêt plusieurs dimensions, aussi bien économique que sociale ou même culturelle : dans une société comme la nôtre, caractérisée par l'importance de la mobilité, le fait d'être privé de sa voiture, de vivre dans une zone mal desservie ou encore ne pas avoir accès à internet peut engendrer des formes de marginalité sociale. De même, ne pas maîtriser l'écrit, ne pas savoir s'exprimer par ce moyen expose à une forme de pauvreté culturelle (mais aussi socio-économique : cf les personnes qui ne peuvent remplir un chèque).

Dans son exposé, **Denis Clerc s'en tient à la dimension monétaire, forcément réductrice mais significative**. De nombreuses formes de pauvreté en découlent. Les enquêtes montrent que c'est le facteur décisif. Les personnes en situation de pauvreté monétaire, ne gagnant pas de quoi vivre décemment, sont aussi celles qui, le plus souvent, rencontrent des problèmes de logement, d'insertion professionnelle, ou dont les enfants ont des difficultés à l'école (ce n'est pas systématiquement, mais souvent le cas).

Qu'est-ce que la pauvreté monétaire ?

Au sens de l'Insee, est pauvre tout ménage qui vit au-dessous du seuil de pauvreté, un ménage pouvant compter une ou plusieurs personnes.

En 2000, lors du Sommet de Lisbonne, les pays membres de l'UE se sont accordés pour situer le seuil de pauvreté à un niveau de vie inférieur à 60% du revenu médian (le revenu qui partage la population en deux moitiés, l'une percevant moins que ce revenu, l'autre gagnant plus).

En 2007 (soit avant la crise financière), ce dernier s'établissait à 1 500 euros. Le seuil de pauvreté se situait donc à 900 euros.

A peu près 8 millions de personnes (vivant dans 3,5 millions de ménages, dont 1,5 ne comptaient qu'une personne) étaient, en France, en deçà de ce seuil, soit 13,4% de la population française.

Quelques observations sur les conventions méthodologiques :

Précisions que le revenu d'un ménage est calculé en additionnant l'ensemble des revenus et des allocations (chômage, familiale...) hormis, il est important de le préciser, les allocations logement. Il est clair que celles-ci peuvent faire la différence. Cependant, on constate que les propriétaires qui louent à des bénéficiaires d'allocations logement ont eu tendance à augmenter à proportion le montant des loyers. De manière générale, ceux-ci ont eu tendance, au moins entre 2000 et 2007, à progresser plus vite que le coût de la vie, contribuant ainsi à la paupérisation. Cela dit, l'Insee devrait en 2010 établir de nouveaux chiffres prenant en compte l'incidence du logement.

Ensuite, **le seuil de pauvreté est établi par ménage** : la position par rapport au seuil de pauvreté dépend donc du montant des revenus mais aussi du nombre de personnes qui le composent. C'est pourquoi l'Insee raisonne en équivalent personne.

L'Insee fait l'hypothèse que les revenus du ménage sont partagés équitablement entre les membres du ménage. C'est loin d'être toujours le cas (Denis Clerc évoque le cas de nombreux ménages où c'est l'homme qui « rapporte l'argent » en ne donnant à sa femme qu'à peine de quoi vivre).

Cependant, le fait de vivre en ménage peut améliorer la situation d'une personne en réduisant les investissements nécessaires à la vie quotidienne (biens d'équipement, loyers, etc.) : les conjoints peuvent acheter à deux la machine à laver, le frigidaire, et se contenter d'un appartement de surface globalement moindre que les deux studios réunis. Ainsi chaque personne d'un ménage percevant 1 500 euros aura un niveau de vie équivalent à celui d'une personne seule gagnant de l'ordre de 1 000 euros.

Le poids des représentations

Quand ils traitent de la pauvreté en France, les médias ont tendance à nous renvoyer l'image de personnes qui ont des difficultés de logement, allant jusqu'à dormir dans leur voiture voire dans la rue. En réalité, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont loin d'être toutes à la rue. Sans doute moins de 10 000 personnes dorment dans la rue ou dans leur voiture (bien davantage en caravanes ou en foyers d'hébergement). Cela n'est certes pas négligeable, mais loin des visions catastrophiques qu'on nous présente. Parmi ces personnes, ce n'est d'ailleurs pas forcément la pauvreté qui les prive de logement : certaines traversent une rupture familiale, qui les prive provisoirement des moyens de louer un nouveau logement.

En bref, l'image que nous avons de la pauvreté ne correspond pas à la réalité. La réalité est un phénomène de masse : **8 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté**. Pour ces personnes, le mal logement est bien plus fréquent que l'absence de logement : dans son dernier rapport annuel, la fondation Abbé Pierre estime à 2 millions le nombre de personnes en France vivant dans des conditions de logement absolument déplorables, et sans doute, parmi elles, on compte une majorité de personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, on estime à entre 800 000 et 1 million le nombre d'usagers des Restos du cœur.

Evolutions

La notion de seuil de pauvreté a été introduite au début des années 90 dans la foulée de la création du RMI (mis en place le 1^{er} janvier 1989). A l'époque, on attendait 400 000 allocataires. Il y en eut très vite le double puis progressivement le triple (environ 1,2 million avant la création du RSA). Pour autant, et contrairement à une vision courante, on n'assiste pas à une augmentation de la proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Depuis 1970, cette proportion n'a cessé de diminuer, passant de 20% à 13,4% en 2007 (avec néanmoins une nouvelle progression depuis 2004).

Comparaison internationale

La France n'est pas le pays le plus mal loti au sein de l'UE : en 2007, elle se situait au-dessus de la moyenne (les pays du sud européen flirtant avec un taux de pauvreté de 20%). Le système de protection et le salaire minimum français contribuent à maintenir hors de l'eau une fraction importante de la population.

Cependant, notre système de protection sociale est le plus coûteux au monde (31,1% du PIB sont consacrés au financement de la protection sociale), devant la Suède (30,9%). Des pays qui dépensent moins pour la protection sociale (Pays-Bas et Autriche, par exemple), connaissent des situations meilleures que la nôtre du point de vue de la pauvreté. L'efficacité du système de protection sociale ne dépend pas du montant des dépenses mais de la façon dont est dépensé l'argent.

La situation depuis la crise

Jusqu'au 3^e trimestre 2008, on était sur un rythme de création d'emplois supplémentaires de l'ordre de 150 à 200 000 par an. Tous étaient loin d'être de qualité, mais la majorité l'était. Depuis, on assiste à une destruction d'emplois : aux alentours de 400 000 depuis un an et demi. Et il est à craindre que ce ne soit pas fini. Dans l'industrie et le bâtiment, la purge reste encore à faire. Jusqu'ici, la destruction d'emplois concernait les CDD et les missions d'intérim. Désormais, les entreprises licencient des CDI. Depuis 1 an et demi, les employeurs avaient préféré recourir au chômage partiel. Malheureusement, cette solution atteint ses limites. Le contingent d'heures de chômage partiel a été atteint. Des employeurs n'ont plus d'autres solutions pour faire face à la baisse de leur carnet de commande que de licencier.

Ce qu'en pensent les Français

Quand on demande aux Français s'ils ont le sentiment qu'il y a de plus en plus de pauvreté, 95% répondent oui. Cela est pour eux une évidence. Or, ce n'est pas ce que mesurent les statistiques. Certes, celles-ci peuvent se tromper, mais, pour celles relatives au seuil de pauvreté, la marge d'erreur est faible. La tendance de fond est bien là : une baisse continue, du moins jusqu'en 2004.

Simplement, la pauvreté a changé de visage.

Dans les années 70, les personnes pauvres étaient principalement :

- des personnes âgées. Et ce, pour de multiples raisons : beaucoup d'actifs arrivaient à l'âge de la retraite (à 65 ans à l'époque) avec très peu de cotisations au titre de l'assurance vieillesse : elles n'avaient cotisé que durant 25 ans, celle-ci n'ayant été instaurée qu'en 1945 (et encore que pour les salariés), alors qu'il fallait 37,5 annuités pour avoir une retraite à taux plein. Il y avait bien un

minimum vieillesse mais son montant a lui aussi été longtemps très faible (il n'a été remonté dans des proportions relativement sensibles qu'à partir de 1976) ;

- les petits commerçants et artisans : beaucoup d'entre eux n'avaient jamais cotisé à des caisses de retraite avant le début des années 70 (date où les cotisations sont devenues obligatoires pour les indépendants). Dans les années 50-60, le mouvement poujadiste les avait incités à refuser tous prélèvements obligatoires au titre des prestations sociales.

- des travailleurs indépendants vivant à la campagne (de petits paysans ou commerçants) qui ne parvenaient pas à revendre leur fonds pour se constituer un pécule ;

- des familles nombreuses : les prestations et allocations familiales étaient bien moindres qu'aujourd'hui.

Beaucoup de catégories de pauvres, donc, mais qu'on ne voyait pas car ils étaient dispersés sur le territoire, dans les villes comme à la campagne. Les personnes âgées comptaient sur la solidarité du voisinage et du reste de leur famille pour survivre de manière précaire, non sans éprouver un sentiment de honte.

Aujourd'hui, la pauvreté a complètement changé de visage : **elle concerne d'abord les catégories des jeunes et de travailleurs, déjà insérés sur le marché du travail.**

- **les jeunes** : en 2007, les moins de 18 ans étaient à 20 % en deçà du seuil de pauvreté ; les 20-25 ans, jusqu'à 25% (contre, rappelons-le, une moyenne de 13,4%). Beaucoup de jeunes enchaînent les petits boulots entrecoupés de périodes de chômage, qui les font basculer en-deçà du seuil de pauvreté. Il est à craindre que la crise n'ait aggravé leur situation. Pour mémoire, entre juillet et décembre, 800 000 jeunes sont sortis du système scolaire. Parmi eux, environ 720 000 se présentaient sur le marché du travail. Or, de la fin du 3^e trimestre de 2008 à la fin du 3^e trimestre de l'année 2009, il n'y a eu que 400 000 embauches. Même si on n'avait embauché que des jeunes sortis du système scolaire (ce qui n'est évidemment pas le cas), 320 000 restaient sur le carreau.

- **les travailleurs pauvres.** Denis Clerc est l'un des premiers à avoir travaillé en France sur le phénomène (il leur a consacré son dernier ouvrage). Il le fit au CERC, qu'il avait rejoint en 2000 à la demande de Jacques Delors (président).

Pour mémoire, le Cerc (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale) venait d'être recréé par le gouvernement Jospin, avec pour mission de produire des rapports sur des sujets de politique sociale, destinés à éclairer les décisions du Président de la République, du gouvernement et des corps constitués (rapports disponibles sur le site du Cerc).

Jusqu'en 2005, la notion de travailleurs pauvres était très peu répandue en France où il paraissait évident que les travailleurs ne pouvaient pas être pauvres compte tenu du système de protection sociale. Le phénomène ne pouvait concerner que les pays anglo-saxons où la protection sociale est faible et le salaire minimum garanti inexistant (en Angleterre où il a été supprimé sous Thatcher avant d'être rétabli sous Tony Blair) ou très faible (aux Etats-Unis, il est de l'ordre de 6 dollars 15 par heure, soit 4,50 euros contre 8,82 euros en France). On parlait donc plutôt de *Working poors* que de travailleurs pauvres.

En France, on mesurait certes la pauvreté en général, mais pas vraiment la pauvreté laborieuse. Il a d'abord fallu définir ce qu'on désignait sous ce terme : par exemple, fallait-il se borner aux personnes en emploi, ou intégrer les chômeurs ? Depuis 2005, on dispose de statistiques assez précises. Qui ont permis de constater que, en retenant pourtant une définition assez restrictive

(exclusion des chômeurs de longue durée, et obligation d'avoir été au moins un mois en emploi au cours des six derniers mois) 1,7 millions de travailleurs pouvaient être considérés comme pauvres en 2005 et 2 millions en 2007 (dernière année connue). **La majorité des personnes en situation de pauvreté (4,5 millions de personnes sur 8) vivent désormais dans un ménage où figure au moins un travailleur pauvre.**

Qui sont ces travailleurs pauvres ? Denis Clerc distingue trois catégories de personnes :

- **les personnes occupant des emplois temporaires** (en intérim ou en CDD) ou aidés, entrecoupés de périodes de chômage peu ou pas indemnisées, ou des emplois à temps partiel.

Pour mémoire, le smic net représente 1 050 euros par mois pour une personne seule. On peut y ajouter environ 80 euros de prime pour l'emploi (à condition de le conserver toute l'année). Pour une personne vivant seule et payée au Smic, il faut donc travailler un peu plus de quatre cinquièmes de temps (aux alentours de 28 heures par semaine) pour franchir le seuil de pauvreté. Tous ceux qui ont un emploi à temps partiel payé au smic (soit la majorité des cas) risquent d'être en situation de pauvreté s'ils vivent seuls.

- **les familles monoparentales** : plus d'un tiers de ces familles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Or leur nombre progresse de l'ordre de 3 à 4% chaque année et cette progression est un des facteurs explicatifs du retournement enregistré à partir de 2004. Précisons que ces familles monoparentales, vivant en dessous du seuil de pauvreté, concernent des principalement des mères qui ne peuvent travailler à temps plein, en raison de la charge représenté par leur(s) enfant(s), et faute de pouvoir payer une nounou à temps plein ;

- enfin, troisième catégorie de travailleurs pauvres : **ceux qui occupent un emploi à temps plein, mais payé au Smic** et qui ont des personnes à charge sans autre revenu d'activité ou de remplacement (retraite, allocation chômage).

La progression du nombre de travailleurs pauvres tient principalement à des raisons sociologiques (la progression du nombre de familles monoparentales) et à la multiplication des emplois temporaires ou à temps partiel. Précisons que la hausse observée entre 2005 et 2007 a été enregistrée sur fond de baisse du chômage. Il est à craindre que, depuis 2007, la situation se soit aggravée avec les effets de la crise financière de 2008.

Denis Clerc montre comment **des décisions prises au nom de la lutte contre le chômage sont « paupérisantes »** :

- d'une part, la baisse de la TVA consentie à l'hôtellerie-restauration (soit 2,5 milliards d'euros) sans contrepartie en termes de qualité de l'emploi. La moitié des travailleurs de cette branche travaille à temps partiel ; 20% sont en situation de pauvreté (principalement des serveuses, des femmes de chambre,...) :

- d'autre part, les emplois de services à domicile. Cette branche est considérée comme le nouvel eldorado de l'emploi. Sauf que les emplois qu'elle crée sont énormément subventionnés, par le biais :
-- des aides directes : Denis Clerc cite l'exemple de l'allocation pour la garde d'enfant à domicile - Aged - (de l'ordre de 800 euros par mois au maximum) désormais intégrée dans l'allocation libre choix parentale, mais qui ne profite en réalité qu'au 10^e des ménages les mieux rémunérées ;

- des aides indirectes : les déductions fiscales accordées à toute personne employant des personnes à domicile, soit directement soit en sollicitant des organismes agréés dans le service à domicile peuvent déduire de leurs impôts (jusqu'à 15 000 euros par an et dans certain cas même jusqu'à 17 500 euros).

Si on additionne ces deux aides publiques - l'Aged (à peu près 700 millions d'euros) et les déductions fiscales (à peu près 3,5 milliards d'euros), ce sont plus de 4 milliards d'euros qui sont versés par la collectivité au profit d'emplois qui sont paupérisants. Il importerait de fixer des conditions.

En résumé, la pauvreté revêt différentes dimensions, mais de plus en plus la dimension économique l'emporte. Et, surtout, les politiques publiques aboutissent finalement, au nom de la création d'emplois, à multiplier les emplois qui paupérisent. La pauvreté familiale tend à se résorber, ne serait-ce que parce qu'il y a de moins en moins de familles nombreuses et de plus en plus de couples biactifs. Mais il y a de plus en plus de ménages dont le chef est un travailleur pauvre.

II - La paupérisation

Jusqu'ici la pauvreté dont il a été question a été définie par un constat objectif : la position par rapport au seuil de pauvreté. En revanche, **la paupérisation est plus de l'ordre de la perception et du ressenti**. Elle s'exprime dans l'un des trois cas de figure suivant :

- **lorsqu'on a le sentiment d'avoir connu une perte de son pouvoir d'achat d'une année sur l'autre voire sur plusieurs années** ; sentiment parfois entièrement fondé dès lors qu'on a dû quitter son emploi pour un autre moins bien rémunéré et, *a fortiori*, si l'on est passé au chômage ou qu'on est en fin de droits. Il peut y avoir aussi des pertes de pouvoir d'achat consécutives à des séparations familiales. Une fois encore, vivre à deux permet de réaliser ce que les économistes appellent des économies d'échelle. Tandis que, si on se sépare, de surcroît avec des enfants, chacun de son côté va devoir acheter ou louer un logement suffisamment grand pour assurer la garde alternée ; se rééquiper en appareils électroménagers. Les deux ex-conjoints ont au total bien plus de dépenses que lorsqu'ils vivaient en couple ;
- **lorsqu'on craint d'être victime à l'avenir d'une perte de pouvoir d'achat**, par exemple lié à un déclassement ou à une perte d'un emploi. Cette crainte est partagée par bon nombre de personnes ;
- **lorsqu'on craint un déclassement pour ses propres enfants**, qui pourraient (ou qui sont) victimes d'un « descenseur social », autrement dit, qu'à qualification ou diplôme égal, ils n'aient pas les emplois de même qualité que ceux dont on a profités.

Même si cette crainte ne se vérifie que pour une partie de la population, elle est très largement partagée. Lorsqu'on demande aux Français, s'ils craignent de devenir un jour SDF, plus de la moitié (55%) répondent oui (en 2007 dans un eurobaromètre de la Commission européenne).

Pour mémoire, **150 000 personnes vivent sans domicile fixe** (d'après le comptage de 2001), la majorité vivant en caravane, l'autre partie vivant en hébergement provisoire – dans des institutions, à l'hôtel ou chez des amis -, enfin une petite minorité dans la rue. On voit là qu'entre la crainte et la réalité, d'importants écarts peuvent se manifester. Pour autant **la peur de la paupérisation n'est pas qu'un fantasme ; elle est alimentée par la multiplication des emplois temporaires, les crises économiques et leur cortège de licenciements, par le fait qu'à partir de 50 ans, des travailleurs dits seniors deviennent très vulnérables** (c'est sur eux que les entreprises comptent le plus souvent pour effectuer des ajustements). Il y a donc bien des réalités concrètes, sources d'une légitime inquiétude, mais elles ne touchent effectivement qu'une minorité de ceux qui craignent la paupérisation.

D'après l'enquête emploi de l'Insee (réalisée auprès de 75 000 personnes interrogées quatre fois par an), 3% des personnes qui étaient en CDI se retrouvent au chômage l'année suivante ; la probabilité d'être victime de ce type de paupérisation est donc objectivement faible. Seulement, personne ne

sait à l'avance si elle en sera victime. La crainte est donc omniprésente, chez tous ceux qui savent que leur métier est menacé, qui possèdent un savoir-faire acquis par l'expérience, mais qui n'est pas reconnu par des diplômés. A l'image des salariés des usines de type Moulinex, ces salariés ont de quoi craindre une paupérisation en cas de fermeture ou de délocalisation de leur entreprise. En cas de licenciement, ils savent qu'ils ont tout à perdre : leur emploi et le revenu qui va avec, leurs compétences professionnelles, les relations sociales (l'entreprise est un lieu où on tisse des liens sociaux denses même s'ils ne sont pas aussi forts que ceux de la famille).

Tel est le fond du problème : la paupérisation est un sentiment ressenti douloureusement non pas en raison d'une réalité vécue, mais de la crainte de perdre énormément si le pire arrivait. Soit ce que Denis Clerc appelle le « syndrome de Moulinex ».

Les statistiques relatives au pouvoir d'achat

Denis Clerc revient sur la controverse autour des chiffres de l'Insee relatifs au pouvoir d'achat, chiffres qui ne prendraient pas assez en compte le poids du surenchérissement du logement et de l'énergie. En réalité, les chiffres publiés rendent bien compte de la réalité. La façon de mesurer la hausse du coût de la vie en France est rigoureuse.

Toutefois, ces chiffres ne s'intéressent qu'à une moyenne. Or des catégories peuvent avoir connu une perte comme, par exemple, les agriculteurs, et des individus également, comme tel ou tel salarié qui a changé d'emploi. Mais dans l'ensemble, on n'enregistre pas de perte de pouvoir d'achat et donc de paupérisation objective.

En revanche, comme le souligne rapport Cotis, du nom du directeur général de l'Insee (2009), le montant des revenus d'activités, en particulier chez les salariés travaillant dans des entreprises, est partagé de manière de plus en plus inéquitable. Le Smic a certes permis d'éviter que l'ouverture de l'éventail ne se fasse : il a progressé au rythme du coût de la vie et même un peu plus vite. Mais au sommet de l'échelle des revenus, il n'y a plus de limites. Entre 1996 et 2006, les 0,1 % des salariés du haut de l'échelle – soit les 20 000 salariés les mieux payés (cadres dirigeants, traders ...) - ont, tous ensemble, vu leur rémunération augmenter d'un montant total équivalant à l'augmentation perçue par les 6 millions les moins bien payés. Résultat : **le pouvoir d'achat du salaire médian a progressé d'un total de 4% sur les 10 dernières années, ce qui est très peu (de l'ordre de 0,3 % par an), mais pour ceux du très haut de l'échelle, la progression a été dix fois plus forte.**

3 - Des préconisations

Que peut-on faire ? Denis Clerc propose **trois pistes d'action.**

- D'abord, **sécuriser les parcours professionnels** : il n'est pas admissible que les salariés arrivent à des situations d'extrême précarité parce qu'ils ont épuisé leur droit à l'assurance chômage. Si la société ne veut pas d'eux, elle doit les indemniser. A cet égard, le modèle à suivre nous est donné par le Danemark : ce pays verse au titre de l'assurance chômage entre 1 000 et 2 000 euros par mois à toutes les personnes qui sont au chômage et ce dès le premier jour et quatre ans de suite si nécessaire, c'est-à-dire si une solution n'est pas trouvée. En contrepartie, les bénéficiaires suivent une formation rémunérée pour faciliter leur reclassement dans des conditions acceptables pour eux comme pour les entreprises. Un exemple de politique sociale active qui relève de la responsabilité

sociale des entreprises. La survie de notre système de retraite en dépend : il ne sert à rien de repousser l'âge légal de la retraite si dans le même temps on laisse les entreprises pratiquer les mises en préretraites ou le licenciement de leurs seniors.

- 2^e piste : **fixer des conditions aux exonérations ou réductions de cotisations sociales ou d'impôts dont bénéficient les employeurs.** Dans le domaine de la restauration, la baisse de la TVA aurait dû être accordée moyennant un accord sur la baisse progressive du recours au travail à temps partiel, en fixant, par exemple, dans le cadre de la convention collective, l'engagement de permettre aux salariés à temps partiel qui le souhaitent de récupérer les postes à temps plein qui se libèrent (pratique en vigueur aux Pays-Bas). Dans le domaine des services à la personne, il importe d'obliger les particuliers employeurs de passer par des associations agréées à même de mailler les demandes pour offrir un emploi à temps plus complet prenant en compte les temps de transport liés à la multiplication d'employeurs. La durée moyenne d'un emploi dans les services à la personne est de 9 heures par semaine. Un chiffre largement insuffisant.

- Enfin, **la lutte contre l'échec scolaire.** Rappelons que le chômage touche à peu près 25% des jeunes de moins de 25 ans. Soit à peu près 900 000 personnes dont 70% sont sans diplôme. C'est dire l'importance de la formation : ceux qui en ont un peuvent connaître le chômage, mais ils finissent par trouver un emploi dans la majorité des cas.

Une précision, cependant : le taux de chômage est établi uniquement à partir de la population engagée sur le marché de l'emploi, ceux qui poursuivent leurs études sans travailler par ailleurs n'étant alors pas comptabilisés. Sur les 8 millions de moins de 25 ans, à peine 3,5 millions sont sur le marché de l'emploi. Et quand on parle de 25% de jeunes de moins de 25 ans au chômage, c'est sur la base des 3,5 millions et non des 8 millions. Cela s'explique assez simplement, par ce que les juristes l'incomplétude du contrat de travail : l'employeur sait combien le recrutement lui coûte, il ne sait pas combien l'employé qu'il recrute va lui rapporter. Il va donc veiller à sélectionner les candidats en évitant les erreurs d'embauche. Comment ? En écartant notamment ceux qui sont sans diplôme et donc en échec scolaire, parce que l'absence de diplôme est l'équivalent d'un signal d'alarme. Conséquence : le taux de chômage des jeunes sans diplôme est de 40% contre entre 6 et 8% pour les diplômés, selon la catégorie de diplôme. **Les jeunes sans diplôme récupèrent les emplois dont personne ne veut : temporaires, missions interim, etc.** Or où se trouvent ces emplois : dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie, les deux secteurs qui ont payé le tribut le plus lourd à la crise actuelle.

En bref, lutter contre l'échec scolaire est un des moyens raisonnablement sûrs pour lutter non seulement contre le chômage des jeunes mais encore leur paupérisation. Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas la concurrence chinoise qui cause le chômage, mais la proportion de jeunes qui arrivent sur le marché du travail, sans qualification suffisante.

Questions du public

- Sur les différences de situation entre branches d'activité

Selon les branches d'activité, des inégalités existent face à la pauvreté. Par exemple, au sein de la branche transport : les chauffeurs routiers ont un métier mal rémunéré et difficile (beaucoup vivent

loin de leur famille). Et pourtant, dans l'ensemble, la branche transport n'est pas statistiquement la plus concernée par la pauvreté. L'explication tient au poids de la SNCF. Dans cette entreprise, les salaires de base limitent les risques de se retrouver travailleur pauvre. D'autres entreprises, du fait de leur histoire et de l'action syndicale, ne se sont pas laissé gagner par le mouvement de libéralisation, mais ce sont des exceptions.

- Sur les différences entre les villes

Les grandes villes concentrent plus de personnes en situation de pauvreté que les villes moyennes. Cela ne veut pas dire que les emplois y sont plus paupérisant. Mais la probabilité d'y trouver un emploi, même déclassé, est plus forte que dans les petits bassins d'emplois. Résultat : elles attirent plus de personnes en quête d'emplois peu qualifiés.

- Sur les emplois de services d'aide à la personne, à domicile : une personne regrette la critique formulée à leur rencontre (handicapée, elle y recourt en veillant à assurer une rémunération et des conditions de travail satisfaisantes)

Denis Clerc entend dissiper un malentendu. Il ne considère pas que ces services à la personne sont dénués d'intérêt social. Au contraire. **Ils proposent des emplois qui rendent service dans tous les sens du terme.** Cela étant dit, Denis Clerc considère que cet employeur est plus une exception

Dans la majorité des cas, les services à domicile sont rétribués au moyen de chèques emplois service universel (Cesu) qui, en principe, valent contrat de travail. Cependant, ce genre de contrat présente des limites et plusieurs obligations ne sont pas respectées :

- au cas où l'employeur vient à disparaître, aucune indemnité au titre de la rupture du contrat de travail n'est due par les héritiers ;
- la convention collective prévoit bien le versement d'indemnités en cas de rupture. Mais cette obligation est malheureusement le plus souvent ignorée par la majorité des employés de maison eux-mêmes. Peu prennent le risque de venir devant les prud'hommes quand ils en apprennent l'existence ;
- la même convention prévoit d'autres obligations en matière de formation. Mais l'employeur lui-même les ignore le plus souvent (et en toute bonne foi). Il pense qu'en payant par Cesu, il en est quitte. Ce n'est pas le cas. Normalement, il devrait cotiser à un fonds d'assurance-formation particulier pour les employés de maison. Aucun formulaire n'est remis aux utilisateurs du Cesu pour leur rappeler leur obligation.
- enfin, la convention prévoit une valorisation salariale selon l'ancienneté. Mais là encore, rares sont les employeurs qui respectent ou tout simplement connaissent cette obligation.

D'où la suggestion de Denis Clerc de passer non pas par des associations intermédiaires (qui facturent des frais de gestion trop importants), mais des **organismes mutualisateurs** qui seraient chargés, d'une part, de mailler les emplois à trop faible durée de travail hebdomadaire, d'autre part, de faire respecter la convention collective. Ainsi, ces emplois de service à la personne, au lieu d'être des « culs-de-sac », rendraient possible de véritables carrières salariales.

En l'état actuel des choses, une femme de ménage qui souhaite faire autre chose ne bénéficie d'aucune reconnaissance d'un acquis professionnel qui pourrait lui permettre d'être candidate, par exemple, auprès d'une entreprise de nettoyage. Que des personnes soient mal rémunérées, c'est inévitable, mais que les gens ne puissent sortir de ces emplois mal rémunérés, aux horaires

atypiques, sinon par des formes diverses d'exclusion, n'est guère admissible, souligne Denis Clerc. Il importe, selon lui, de rétablir la notion de carrière salariale. Le système des particuliers employeurs n'est pas la meilleure façon d'y parvenir.

- Sur les **groupements d'employeurs** (qui consistent pour plusieurs employeurs à partager des salariés, en assurant ainsi à ceux-ci un temps complet)

Cette solution, qui a été beaucoup utilisée dans le domaine de l'agriculture, mérite qu'on s'y intéresse. Seulement, elle est compliquée à mettre en œuvre. Trouver à la fois des salariés prêts à travailler pour plusieurs employeurs, et des employeurs prêts à partager les compétences d'un même salarié, c'est possible, mais pas aussi fréquent qu'on pourrait le souhaiter.

- Sur les préretraites

Pour Denis Clerc, nous sommes devant un **problème de responsabilité sociale des entreprises**. Il faut que celles-ci comprennent qu'en se séparant de salariés âgés au prétexte qu'ils leur coûtent cher du fait de leur ancienneté, elles ne rendent service ni à la société ni aux salariés. La pratique est si répandue que des salariés ont fini par se laisser convaincre qu'à partir de 50-55 ans, ils ne vaudraient plus rien. Ce n'est heureusement pas vrai.

Denis Clerc propose de favoriser des systèmes d'accompagnement interne, consistant pour les travailleurs seniors à accompagner les jeunes qui rentrent dans l'entreprise, et, à l'inverse, pour les jeunes, plus agiles en informatiques, à former le personnel plus âgé. L'entreprise a tout à gagner à ne pas traiter ses salariés uniquement comme de simples variables d'ajustement : la formation du personnel contribue à la production de valeur ajoutée.

Et Denis Clerc de souligner l'intérêt du statut coopératif adopté pour le magazine Alternatives économiques qu'il a fondé. Pour mémoire, la Scop repose sur trois piliers : ce sont les salariés qui sont obligatoirement les actionnaires (on dit « porteurs de parts » dans ce cas) dominants de l'entreprise, la règle « un sociétaire (un salarié détenant une part) = une voix (quel que soit le montant de sa part) » assure un fonctionnement démocratique ; la part n'est pas valorisable (en cas de cession, le sociétaire récupère le montant initial de son investissement).

Si ces caractéristiques expliquent le désintérêt des investisseurs classiques pour le statut scop, elles ont l'avantage de susciter une réelle mobilisation des salariés. Dans une entreprise classique, la réussite profite d'abord aux actionnaires et aux dirigeants. Sauf à être désintéressés ou attachés à leur entreprise, les salariés n'ont pas intérêt à s'investir au-delà de certaines limites.

Dans une Scop, c'est tout le contraire : si l'entreprise réussit, c'est l'ensemble des salariés sociétaires, qui en bénéficie, et non les actionnaires (la part n'est pas valorisable), si bien que les salariés savent qu'ils travaillent pour eux. Et en affectant obligatoirement la majorité des bénéfices aux investissements, ils assurent également le maintien de l'entreprise et travaillent donc aussi pour les salariés qui leur succéderont. Résultat : les salariés sont bien plus motivés qu'ils ne seraient dans une entreprise classique.

En bref, **créer une scop, c'est accorder la priorité au travail et non au capital. Le capital n'est qu'un moyen et le travail la finalité. Dans le cas d'une entreprise classique, c'est l'inverse.**

- Sur les autoentrepreneurs

Ce nouveau statut a rencontré un indéniable succès (plus 400 000 personnes l'ont adopté à ce jour), sauf que, prévient Denis Clerc, l'on est en train d'ajouter un facteur supplémentaire au développement du travail paupérisant. Dans leur grande majorité, ces autoentrepreneurs vont réaliser un chiffre d'affaires qui ne leur permettra pas de cotiser à des régimes de retraite spécifiques. Arrivés à l'âge de 60 ans, ils ne disposeront que du minimum vieillesse (sauf à avoir travaillé en parallèle comme salarié, comme c'est possible).

- sur le rôle des régions dans la réduction de la pauvreté ?

Les régions ne peuvent pas tout faire. Elles ont cependant un rôle à jouer et des compétences notamment dans le domaine de la formation initiale et la formation continue. Il importe que les exécutifs régionaux disposent d'indicateurs sur la proportion des jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire et trouver des moyens de les insérer sur le marché du travail. Malheureusement, le contexte actuel a restreint les sources de financements.

- Sur le décalage entre l'ampleur statistique de la pauvreté et l'apparente richesse de notre pays

Denis Clerc rappelle une évidence : le pays est certes riche, mais la richesse y est mal répartie. Faut-il faire du salaire minimum un revenu minimum comme le demandent les associations de chômeurs ? Il est à craindre que, entre les contraintes liées à l'exercice d'un emploi et la perception de ce revenu minimum, de nombreux actifs renoncent à se maintenir sur le marché du travail. Or la richesse d'un pays vient de l'activité des actifs. Tout ce qui dissuaderait une partie de la population à continuer de travailler serait contreproductif : cela pèserait sur le financement de la protection sociale. La sagesse oblige à un compromis entre les exigences de protection sociale et la logique économique. Pour Denis Clerc, un tel compromis se situe aux alentours de 600 à 700 euros. Pour mémoire, le RSA qui s'est substitué au RMI et à l'API, et dans un avenir proche à l'ASS (l'allocation de solidarité spécifique, versée aux chômeurs en fin de droit), est de 460 euros (400 environ si on est propriétaire ou hébergé gratuitement). S'y ajoute un certain nombre de prestations marginales qui assureraient en tout et pour tout l'équivalent d'environ 500 euros pour 1,5 million d'ayants droit, plus les personnes à charge.

La seule manière de rehausser le revenu minimum est de faire payer un peu tout le monde, mais pas seulement. Quantité de gens pourraient supporter des prélèvements fiscaux ou sociaux supplémentaires au nom de la cohésion nationale. Cela passe par la suppression du bouclier fiscal (qui fixe à 50% au plus le montant de l'impôt sur les revenus), par plus de progressivité de l'impôt, mais aussi par la fiscalisation des prestations familiales versées aux ménages les plus aisés. En bref, un peu plus de justice sociale passe par un peu plus de justice fiscale. Il ne suffit pas d'en avoir seulement après les traders, mais aussi contre une politique fiscale trop généreuse à l'égard des plus riches.

- **Sur la responsabilité sociale des entreprises (une personne regrette le regard critique à l'égard des entreprises)**

Denis Clerc tient à dissiper un autre malentendu. Les chefs d'entreprise ne sont pas systématiquement les exploités que certains se plaisent à dépeindre ! Plaider pour la responsabilité sociale des entreprises n'est pas faire leur procès. Celles-ci sont indispensables pour créer des richesses. En défendant les coopératives, Denis Clerc défend d'ailleurs une autre démarche entrepreneuriale.

Quand bien même une personne s'est enrichie parce qu'elle a pris des risques en créant une ou des entreprises, Denis Clerc, ne juge pas anormale qu'elle soit taxée au titre soit de l'héritage, soit d'une cession. Il est inadmissible que l'impôt sur l'héritage ait été de fait supprimé sans que cela suscite la moindre protestation dans l'opinion publique. **Aujourd'hui, les transmissions en donations pures et simples peuvent atteindre de l'ordre de 80 000 euros par petit-enfant et ce, tous les six ans.** Cela signifie qu'une personne qui a un patrimoine de 5 millions d'euros, une espérance de vie d'une vingtaine d'années à partir de l'âge de sa retraite, et 5 à 6 petits-enfants, peut transmettre en franchise de droit, l'intégralité de son patrimoine issu de son activité entrepreneuriale. Certes, il est normal que cette personne soit récompensée des risques qu'elle a pris au cours de sa vie d'entrepreneur, mais des enrichissements individuels excessifs peuvent nuire à la cohésion sociale.

En conclusion, James Renaud souligne les propos de Denis Clerc relatifs à l'effort de formation. Il rappelle que le Conseil de Développement responsable compte un groupe de travail «**capital des savoirs**», consacré aux enjeux de la transmission des connaissances, que l'on soit diplômé ou pas.

Synthèse de la conférence du jeudi 1^{er} avril 2010
« Les solidarités entre générations à l'épreuve de la crise »

par Claudine Attias-Donfut, sociologue, directrice des recherches à la CNAV, elle a notamment dirigé Les solidarités entre générations. Vieillesse-Familles-Etat (Nathan, Coll., 1995) et vient de coécrire avec François-Charles Wolff, Le destin des enfants d'immigrés : Un désenchaînement des générations (Stock, 2009).

* * *

Par solidarités intergénérationnelles, il faut entendre les **solidarités l'œuvre au sein des familles entre grands-parents, parents et petits-enfants** (nous n'aborderons pas ici les mécanismes de solidarité entre les générations incarnés par l'Etat providence).

Au cours de son intervention, Claudine Attias-Donfut aborde tour à tour les facteurs d'évolutions (I), l'ampleur de ces solidarités en France (II), la situation dans le reste de l'Europe (III), les conséquences de la crise actuelle et les perspectives d'avenir (IV).

I - Les facteurs d'évolutions récentes des solidarités intergénérationnelles

Les solidarités intergénérationnelles ont toujours existé. Mais au cours de ces dernières décennies, elles ont gagné en ampleur sous l'effet de trois grands facteurs :

- les mutations démographiques liées à **l'allongement de l'espérance de vie** ;
- **l'évolution des valeurs et des comportements** qui ont profondément affecté la famille ;
- last but not least : **le développement de la protection sociale incarnée par l'Etat providence**. Car les solidarités intergénérationnelles sont complémentaires avec les solidarités publiques et sont même tributaires de celles-ci.

I-1) Les mutations démographiques

L'allongement de l'espérance de vie a des incidences sur l'ensemble des âges de la vie : la jeunesse est prolongée tandis que la vieillesse recule au sens où on vit de plus en plus longtemps et en meilleure santé. La phase grand-parentale s'allonge elle aussi (pour certaines personnes, elle peut représenter jusqu'à la moitié de la durée d'existence).

Cet allongement de l'espérance de vie se traduit par le **développement de familles dites verticales**, où coexistent plusieurs générations (de 3 à 4 voire 5) avec peu de membres dans chacune d'elles. C'est une différence avec les familles des sociétés traditionnelles qui étaient plus « horizontales » au sens où elles comptaient plus d'enfants mais moins de générations coexistantes. Désormais, dans beaucoup de familles, il y a plus de grands-parents et d'arrière grands-parents que de petits-enfants. Il s'agit-là d'un renversement notable de la structure d'âge au sein de la famille.

I-2) La mutation des relations familiales

Egalisation des droits des femmes et des hommes, déclin du patriarcat... les relations intrafamiliales se sont aussi profondément modifiées. L'éducation est moins autoritaire qu'autrefois ; l'autonomie des générations s'est renforcée, à commencer par celle des plus âgés qui ont vu leur niveau de vie

s'améliorer et qui vivent de moins en moins en cohabitation avec les autres générations. La cohabitation se renforce en fait davantage entre les générations des parents et des enfants du fait notamment d'un allongement de la durée des études et d'une moindre insertion des jeunes sur le marché du travail.

De ces changements résulte une **diversification des modèles familiaux** : le modèle de la famille bourgeoise (un couple avec deux enfants) existe toujours, mais il n'est plus qu'un modèle parmi d'autres avec les familles recomposées, les familles mono-parentales, etc. A travers ces modèles, un nouvel esprit de famille s'affirme qui vise à concilier à la fois l'interdépendance entre les différents membres de la famille et l'autonomie personnelle : soit le « libre ensemble » décrit par le sociologue François de Singly.

Naturellement, ces mutations des relations familiales transforment aussi les modes de relations intergénérationnelles. Mais un autre facteur a été plus déterminant encore dans la transformation de ces dernières : le développement de la protection sociale.

I-3) Le développement de la protection sociale

Ce développement de la protection sociale a particulièrement bénéficié aux jeunes et aux retraités.

Les aides allouées aux jeunes, sous forme de bourses, ont permis un allongement de la durée des études non sans modifier en même temps leur statut : les enfants et les adolescents sont plus considérés comme des adultes en devenir que comme des producteurs comme ils l'étaient encore au milieu du XXe siècle. Ajoutons que cette aide a pu inciter les parents à miser sur l'éducation de leurs enfants et renforcer les solidarités intergénérationnelles dans le domaine du soutien scolaire.

La généralisation et le renforcement des allocations retraite ont de leur côté permis une autonomie financière des générations adultes et a inversé le sens des solidarités. Rappelons en effet que beaucoup de personnes âgées ont commencé à travailler très tôt (à la campagne ou dans les mines), et versaient l'ensemble de leur salaire à la famille. La solidarité allait des enfants aux plus âgés. Aujourd'hui, c'est l'inverse grâce au développement de la protection sociale qui a autonomisé financièrement les plus âgés et permis que les adultes n'aient plus leurs propres parents à charge.

II L'ampleur des solidarités intergénérationnelles

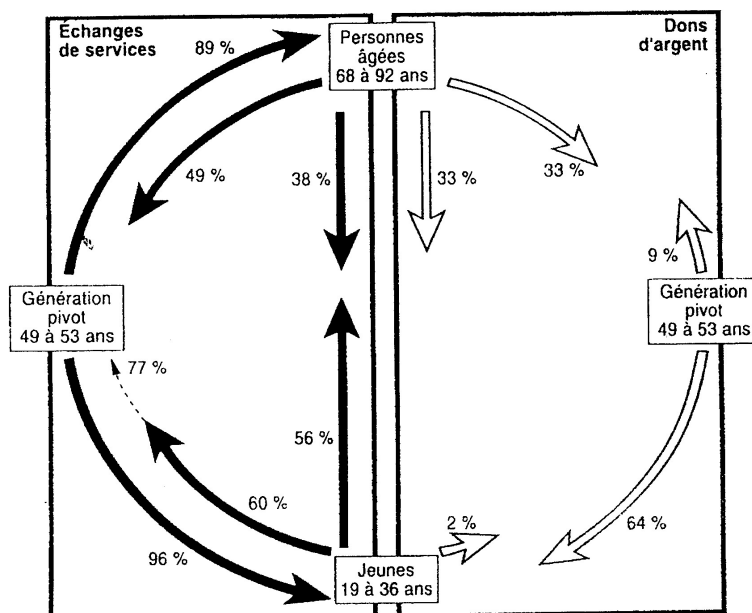
Les aides intergénérationnelles non monétaires revêtent plusieurs formes. On distingue :

- les **soins personnels** (care) : aux personnes âgées comme aux enfants, aux handicapés ou aux adultes qui à un moment ou l'autre de leur vie ont besoin de soin ;
- la **cohabitation** (avec parents, enfants ou petits-enfants) ;
- l'**aide des grands-parents** pour la garde des petits-enfants.

A quoi s'ajoutent **d'autres formes d'aides pratiques** :

- le bricolage, le jardinage, le transport, les travaux domestiques ;
- l'aide administrative (imprimés, déclaration d'impôts, santé et sécurité sociale...).

Qui donne à qui ? Qui reçoit de qui ?



Exemple de lecture : Dans la génération pivot, 9 % font des dons d'argent à leurs parents et 64 % à leurs enfants.

Le schéma reproduit ici fournit des éléments de réponse. Il a été établi à partir des résultats d'une des premières enquêtes réalisées sur les solidarités intergénérationnelles. Aux représentants de chaque génération, on a demandé ce qu'ils donnaient et recevaient des deux autres au cours des cinq dernières années.

Les donateurs sont sans surprise ceux qui ont un revenu du patrimoine important et un niveau de formation supérieur. Mais en proportion, les dons sont plus importants chez les revenus modestes ou moyens que chez les hauts revenus : autrement dit, l'effort consenti est plus important chez ceux qui ont des revenus plus faibles.

A qui donne-t-on ? Aux enfants d'abord : pour les soutenir au cours de leurs études ou lorsqu'ils sont au chômage, célibataires ou en risque d'exclusion sociale. Les dons participent alors d'un investissement en capital humain. On donne cependant plus aux filles qu'aux fils. Explication : les filles tendent à faire des études plus longues.

Qui donne le plus ? Principalement **la génération pivot**, les têtes de lignée, mais aussi ceux qui n'ont pas d'enfants (ils donnent alors à leurs neveux, nièces ou à leurs collatéraux...). Autre enseignement : l'adage suivant lequel « Un père donne plus à dix enfants que dix enfants à leur père » se vérifie bien.

La fréquence des dons diminue avec le vieillissement, mais pas à la retraite : avant et après la retraite, les dons sont équivalents et même en progression. La pratique des dons diminue tout au long de la vieillesse, mais ne s'interrompt pas. Ils baissent au moment du basculement dans le grand âge. Les dons diminuent pour les enfants mais pas pour les petits-enfants (lesquels poursuivent alors leurs études supérieures).

L'enquête distingue les services et les dons d'argent :

- **les dons d'argent** : on constate que ce sont les plus âgés qui donnent le plus d'argent à la génération dite pivot et aux petits enfants ; les personnes de la génération pivot donnent à leurs enfants mais peu à leurs propres parents ; quant aux jeunes, ils sont très peu nombreux à donner à leurs parents (aucun ne donne aux grands-parents). Autrement dit, les solidarités intergénérationnelles financières sont descendantes. Cela peut paraître évident car c'est ce que la majorité d'entre nous vivons, mais historiquement c'est un phénomène nouveau : avant la généralisation de la protection sociale et même son amélioration, les solidarités procédaient en sens inverse (les enfants travaillaient tôt pour aider leurs parents).

- **les services** (soins, garde d'enfants...) : ils sont plus équitablement répartis entre la génération pivot (qui apporte de l'aide aux parents dépendants) et les grands-parents qui assurent occasionnellement la garde d'enfants.

Les aides de l'Etat vont plus vers les plus âgés (à travers les allocations vieillesse et les retraites) et les jeunes (à travers les bourses d'études) que vers les générations pivot (davantage assujettis à l'impôt sur le revenu).

Sur le plan méthodologique, précisons que pour évaluer les services en %, les personnes interrogées ont été invitées à préciser pour chacun d'eux (des aides domestiques au prêt d'une voiture en passant par les soins, le soutien scolaire, les courses...) la fréquence et le temps qu'il représente. Les résultats obtenus permettent une estimation monétaire. Où on voit que cet apport consenti par la famille (plus souvent par les femmes que par les hommes) constitue un effort important qui justifie de parler d'« économie domestique ».

Ces résultats ont également mis en évidence le rôle particulier de la génération pivot (une notion qui s'est imposée depuis) représentée par les personnes d'une cinquantaine d'années environ ayant.

Quelles conséquences ?

Quelles sont les conséquences de ces transferts pour ceux qui les reçoivent ? De prime abord, elles sont positives : les transferts permettent de poursuivre les études et facilitent la mobilité sociale des enfants. Des enquêtes montrent qu'ils améliorent le niveau et mode de vie des jeunes ménages en permettant d'acquérir plus rapidement un capital et d'accumuler un patrimoine.

Solidarités intergénérationnelles et inégalités

Au regard des inégalités, les effets sont contradictoires selon les transferts que l'on considère. Il est clair que les transmissions patrimoniales concourent à creuser les inégalités sinon à les reproduire.

En France, rappelons qu'un héritage sur deux comporte une transmission de logement, lequel est souvent conservé, sinon une donation qui est alors utilisée pour acquérir un logement. Dans un cas comme dans l'autre, la transmission concourt à creuser les inégalités.

Des études le confirment : à conditions sociales équivalentes, deux jeunes couples évoluent différemment selon qu'ils bénéficient ou non d'une transmission de patrimoine : ceux qui reçoivent des dons accèdent plus tôt à la propriété, ont besoin d'une moindre mise de fond. Or, le fait d'être propriétaire a des effets qui se font ressentir sur le reste de la vie.

Les transferts effectués au cours de la vie jouent cependant en sens inverse : ils bénéficient à ceux qui sont les plus en difficulté, quand il y a plusieurs enfants. En effet, au sein d'une fratrie, ceux qui ont réussi et gagnent le plus aident en règle générale ceux qui rencontrent des difficultés. Ceux qui sont dans la position la plus difficile reçoivent le plus de leurs parents. De même les parents âgés qui reçoivent des aides de leurs enfants sont ceux qui ont les revenus les plus faibles et dont les enfants ont réussi.

En bref, il y a une tendance à équilibrer les niveaux de vie au sein de la famille, les plus riches payant pour les plus pauvres. Les solidarités jouent ainsi dans le sens d'une réduction des inégalités entre générations.

L'aide des grands-parents

Parmi les différentes aides, l'une mérite une attention nouvelle : la garde des petits-enfants par les grands-parents. Elle a toujours existé, mais revêt aujourd'hui une forme nouvelle.

Pour les besoins de l'enquête sur les trois générations, les personnes de l'échantillon ont été invitées à préciser l'aide qu'elles recevaient de leurs parents. Il en ressort que les jeunes d'aujourd'hui reçoivent plus d'aide qu'en recevaient les deux générations précédentes. Aujourd'hui, les grands-parents consacrent plus de temps aux petits-enfants.

On peut y voir un paradoxe dans la mesure où l'aide collective s'est développée avec le développement de l'école maternelle et des crèches. En fait l'explication tient au besoin accru des jeunes couples dont les deux conjoints tendent désormais à exercer un emploi. Non seulement les femmes sont actives, mais encore elles investissent davantage dans leur carrière professionnelle. Enfin, les jeunes couples veulent disposer du temps de loisirs pour eux. Ils font donc souvent appel aux grands-parents maternels et paternels. De leur côté, les grands-parents ont moins de petits-enfants. Cependant, il est plus rare aujourd'hui que de grands-parents élèvent directement les petits-enfants. La vulgate psychologique dominante les en dissuade en soulignant l'importance de la prise en charge de cette éducation par les parents eux-mêmes. En revanche, on sollicite plus volontiers les grands-parents pour des aides ponctuelles, quand un enfant est malade, par exemple, ou en complément des systèmes de garde publique.

Une autre explication de la présence accrue des grands-parents tient aussi à la fréquence accrue des ruptures conjugales. Placés en première ligne, les grands-parents sont censés amortir les effets de la crise familiale. On recourt plus facilement à eux en cas de divorce. **Les premières enquêtes sur le rôle des grands-parents aux Etats-Unis ont d'ailleurs été motivées par ce rôle grand-parental en cas de ruptures.**

Contrairement à une idée reçue relative au déclin de la famille, **les solidarités familiales sont au final plus vivaces aujourd'hui qu'autrefois et reposent plus largement sur la génération des grands-parents.**

Au final, **quels sont les effets de l'aide grand-parentale ?** Une étude menée avec des économistes permet d'éclairer ce point : cette aide faciliterait l'insertion et le maintien des jeunes mères sur le marché du travail. Leur disponibilité pèserait d'ailleurs dans le choix de développer une carrière. A quoi s'ajoute leur contribution à l'éducation des enfants et à l'ancrage dans une filiation. Par leur travail de transmission, ils font office d'« historiens à demeure » pour reprendre l'expression d'une personne interviewée.

III - Comparaison européenne

Comment la France se situe-t-elle par rapport aux autres pays européens au regard des solidarités intergénérationnelles ? Une étude comparative européenne menée en 2004, et renouvelée en 2006, permet de faire apparaître des points communs et des spécificités.

Parmi les tendances communes, on observe :

- **une vivacité des solidarités intergénérationnelles**, quel que soit le niveau d'individualisme et le type de protection sociale ;
- **le rôle central de la génération pivot** se vérifie dans tous les pays (flux au bénéfice principal des jeunes générations pour les aides monétaires, et des flux davantage généralisés pour les aides en temps) ;
- **dans tous les régimes de welfare**, la direction des transferts financiers descend les générations tandis que celle du support social est plutôt ascendante (à l'exception des aides grand-parentales).

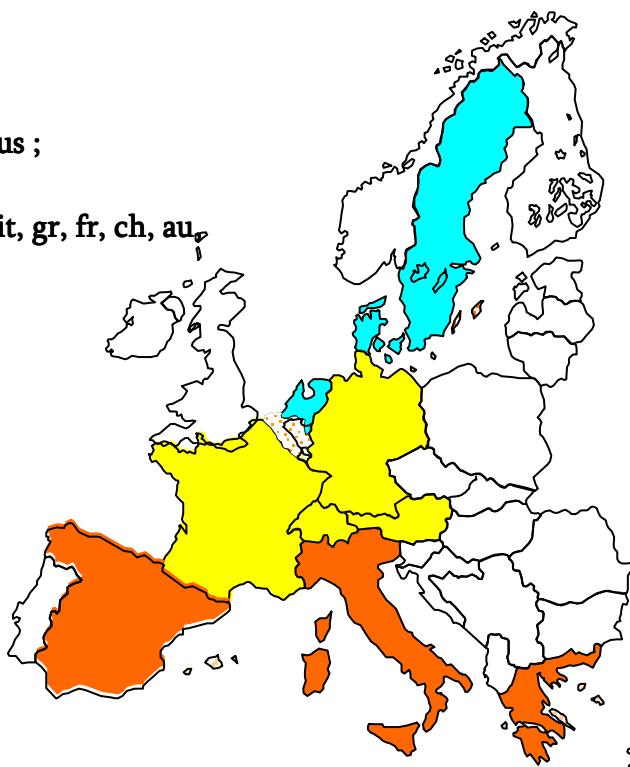
Cependant, on observe plusieurs différences :

- en Suède, au Danemark et aux Pays Bas, il y a une plus forte proportion de personnes impliquées dans des échanges d'aides pratiques et de soins, mais cette aide circule entre les ménages et de façon occasionnelle. Le réseau d'entraide est composé en majeure partie de membres de la famille, mais aussi d'une minorité substantielle de personnes non apparentées.
- Par contraste, en Espagne, Italie et Grèce, les échanges sont exclusivement centrés sur les membres de la famille, et surtout ceux du ménage. Ils se font de façon régulière et intense et n'englobent qu'un petit nombre de personnes.
- Les autres pays - France, Allemagne, Autriche et Suisse - se situent entre ces deux modèles, avec à la fois des éléments relevant de réseaux locaux étroits et de réseaux plus larges et dispersés.

Comparaisons européennes

Enquête(SHARE)

- sur les personnes âgées de 50 ans et plus ;
- au départ dans 10 pays Européens (sp, it, gr, fr, ch, au, de, nl, dk, se) puis étendue aux autres ;
- longitudinale (2004, 2006, 2009).



La complémentarité entre l'aide publique et la solidarité intergénérationnelle

Contrairement à une autre idée reçue, **ce n'est pas dans les pays du Sud, marqué par le familialisme et une plus forte cohabitation** que la fréquence d'aide est la plus forte. Elle l'est davantage dans les pays du Nord où on observe aussi les réseaux sociaux de solidarité les plus étendus, intégrant la famille et les amis.

Or, c'est dans les pays du Nord qu'on enregistre aussi les aides publiques les plus importantes, pour les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Les réseaux d'aide familiaux viennent ainsi en complément. Ce qui permet d'intervenir auprès d'un plus grand nombre de personnes.

Cette comparaison européenne entre solidarités privées et solidarités publiques est confirmée par l'enquête longitudinale européenne menée en 2004 et 2006 et évoquée plus haut. Elle met en évidence le fait que les personnes jouissant d'une aide publique en 2004 mais pas en 2006 n'ont pas bénéficié d'une augmentation de la solidarité familiale. Inversement, celles qui n'en avaient pas en 2004 mais ont reçu une aide publique en 2006, n'ont pas subi de diminution de la solidarité familiale. Autrement dit, **le développement des aides publiques ne désincite pas une famille à intervenir**. On le voit bien quand on suit les mêmes familles dans le temps : en cas de déclin de l'aide publique, la famille ne prendra pas nécessairement le relais ; les deux aides sont complémentaires et se nourrissent l'une l'autre. On peut même dire que si la famille a pu maintenir son rôle, c'est grâce au développement de la protection sociale qui a pacifié les rapports entre générations en donnant précisément à la famille les ressources nécessaires pour venir en soutien à l'un ou l'autre de ses membres. La plupart des enquêtes le montrent. Certaines ont pu laisser accroire qu'il y avait substitution entre aides privées et aides publiques. En fait, on assiste à un changement dans la nature de l'aide apportée dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Par exemple, lorsqu'on fait intervenir des aides à domicile qui font le travail qu'assumait auparavant un membre, la personne continue à intervenir mais pour autre chose (elle tiendra compagnie, fera des courses, etc.).

De même, le versement d'une bourse d'études permet à la famille de faire un effort complémentaire pour pousser le jeune dans ses études. L'aide publique joue ainsi un rôle de levier.

La famille ne vit pas dans un monde clos, mais dans un environnement et se nourrit de cet environnement pour fonctionner. Si cet environnement est trop aride, elle risque de se décomposer. En cas de crise, la famille se mobilise pour aider ses membres en difficulté, mais si la crise perdure, et en l'absence d'aides publiques, la famille finira pas s'épuiser.

IV - Les conséquences de la crise actuelle et les perspectives d'avenir

Pour les années à venir, Claudine Attias Donfut esquisse plusieurs défis :

- **le premier concerne le problème posé par le financement des retraites** : déjà on assiste à une diminution des pensions publiques et à un développement des systèmes assurantiels privés auxquels seuls les plus aisés pourront souscrire. L'inconnu concerne l'évolution du marché de l'emploi. Si on parvenait de nouveau au plein emploi, la question serait en grande partie résolue. Mais l'évolution démographique sur fond de vieillissement de la population laisse craindre une diminution des ressources en même temps qu'une augmentation des besoins ;

- **le deuxième défi concerne l'évolution des mentalités** qui va dans le sens d'une affirmation de l'individualisation, notamment chez les jeunes. Cette tendance se traduit par une moindre volonté de sacrifier sa propre existence et, au-delà, par la conviction que l'existence d'aides publiques et de services privés permettent d'externaliser l'aide aux parents âgés. Cette tendance illustre le processus de « dénaturalisation » de l'aide mis en évidence par une étude québécoise : ce qui était considéré comme naturel (à savoir prendre soin des autres pour les générations âgées) ne l'est plus. On considère que c'est à la collectivité de s'organiser pour apporter de l'aide aux uns et aux autres. Dès lors **il est à craindre que nous assistions à un retour de larges poches de pauvreté chez les retraités, à des inégalités accrues entre les familles, à des risques de polarisation entre les victimes de la crise** qui ne peuvent plus bénéficier des solidarités familiales et ceux qui échappent à la crise et bénéficient de ces solidarités. Les retraités seront moins en capacité d'aider leurs familles et auront même davantage besoin leur aide.

Des pistes d'avenir

Dans ce contexte, il y a nécessité à redéfinir les politiques sociales selon l'alternative suivante :

- soit **réorienter les protections sociales en ciblant les plus démunis** (ce qu'on observe dans les pays anglo-saxons) et en laissant le marché satisfaire les besoins des autres (à travers notamment le développement d'un système d'assurance privé pour les personnes âgées dépendantes tandis que l'Etat prend en charge la couverture des personnes les plus pauvres).
- soit, **mener une politique volontariste de réduction des écarts de revenus** : c'est la voie choisie par les pays nordiques où l'ensemble de la population bénéficie aide publique moyennant une réduction des écarts de revenus.

Il importe d'autant plus de réfléchir aux réformes des politiques sociales que les atteintes portées au système de protection sociales sont souvent irréversibles...

Questions du public

- **Le thème des solidarités intergénérationnelles : ne serait-il pas une manière de détourner l'attention de l'opinion publique sur la régression du système de protection sociale ?**

Ce risque existe, c'est pourquoi pour sa part, Claudine Attias-Donfut insiste sur la complémentarité entre ces solidarités et la solidarité publique. La famille ne peut se substituer aux aides publiques car elle s'en nourrit. L'importance du familialisme, comme dans les pays du Sud, ne suffit pas à développer des solidarités intergénérationnelles. Il faut encore un système d'aides publiques important. Les familles ont besoin de ces aides publiques pour pouvoir continuer à jouer leur rôle.

- **Que peuvent faire les territoires pour accompagner cette complémentarité ?**

Les territoires peuvent y contribuer à travers les initiatives portées par les associations d'entraides ou même du secteur culturel : en favorisant les rencontres entre des personnes de différentes générations, elles contribuent au lien social et ont une action décisive sur le fonctionnement de la famille. Des associations ont un rôle de prévention, ne serait-ce qu'en occupant les jeunes et en évitant qu'ils soient abandonnés à eux-mêmes. Malheureusement, des associations actives sont les premières touchées par les réductions de subventions en période de crise.

- L'accent a été mis sur le lien social produit par les solidarités privées et publiques, or, l'intégration ne passe-t-elle pas avant toute chose par l'emploi ?

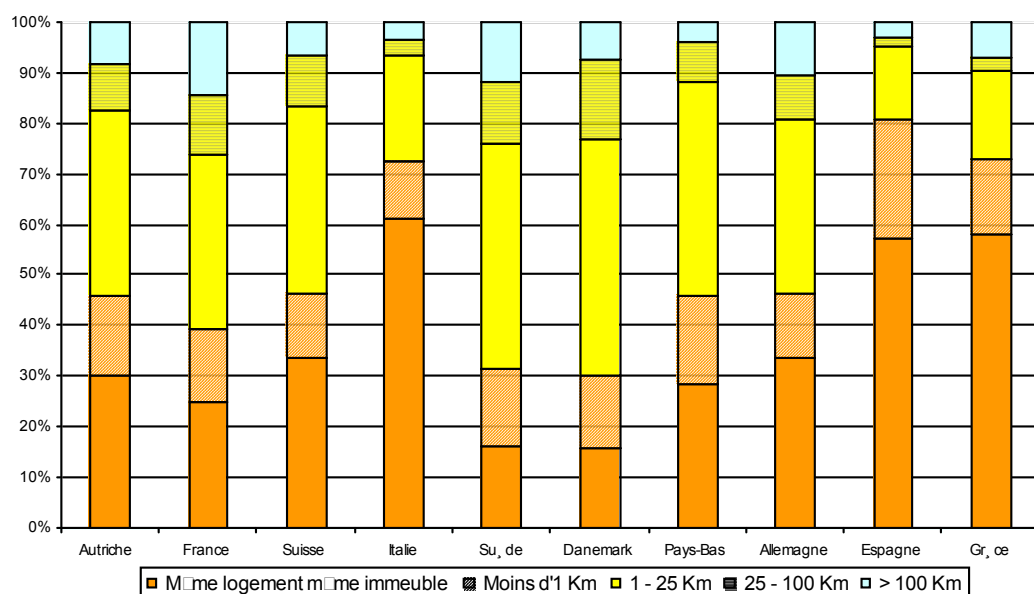
En effet, l'emploi est une question clé d'autant plus que de lui dépend le financement de la protection sociale. Cependant, il convient de ne pas sous-estimer le rôle des solidarités familiales dans l'aide à la recherche d'un emploi et même dans l'accès à un emploi. Des familles jouent un rôle important que ce soit en sachant orienter vers les bonnes filières de formation, ou en mobilisant leur capital social pour identifier des offres d'emploi.

Même une personne qui a un emploi, a besoin de la solidarité intergénérationnelle pour organiser son existence, faire garder ses éventuels enfants, etc. En bref, un emploi ne suffit pas. Il faut être inséré dans des réseaux sociaux. L'aide de la famille peut contribuer à l'améliorer les conditions de vie.

- A propos de l'enquête évoquée par Claudine Attias-Donfut relative à la génération pivot (et réalisée dans les années 90) : ne devrait-elle pas être actualisée ? Les personnes sont désormais de plus en plus mobiles et donc de moins en moins disponibles pour aider les autres générations...

C'est vrai : les générations sont de plus en plus mobiles. Mais le besoin de rester proches demeure. En témoigne une enquête européenne récente qui montre que la distance géographique entre les plus de 50 ans et au moins un de leurs enfants adultes reste faible. La cohabitation est certes plus forte dans les pays du Sud (Italie, Espagne, Grèce), mais en dehors de la cohabitation, la proximité géographique est forte avec au moins un enfant, y compris dans les pays du Nord, pays réputés individualistes. Même dans les pays où le divorce est important, le lien de filiation résiste.

Distance des plus de 50 ans à l'enfant le plus proche



- Sur le nombre de générations : l'enquête évoquée par Claudine Attias-Donfut met l'accent sur les familles comportant trois générations. Qu'en est-il des familles de 4 voire 5 générations ? Cela ne change-t-il pas la donne ? Car aider ses petits-parents, est une chose, aider ses arrière petits-enfants en est une autre.

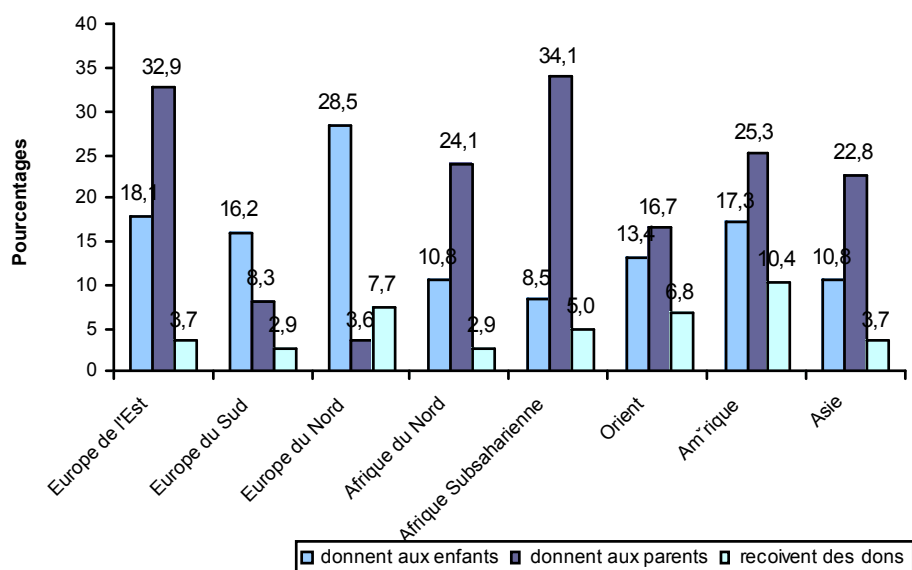
L'enquête évoquée (et réalisée en 92) comprenait bien en grande partie des familles à 4 générations. Les familles à 5 générations sont plus rares et sont même appelées à diminuer encore avec le recul de l'âge de procréation. La génération du baby boom a eu des enfants plus tôt. Mais ce n'est plus le cas des générations actuelles.

- Sur les personnes issues de l'immigration (auxquelles Claudine Attias-Donfut a consacré son dernier livre).

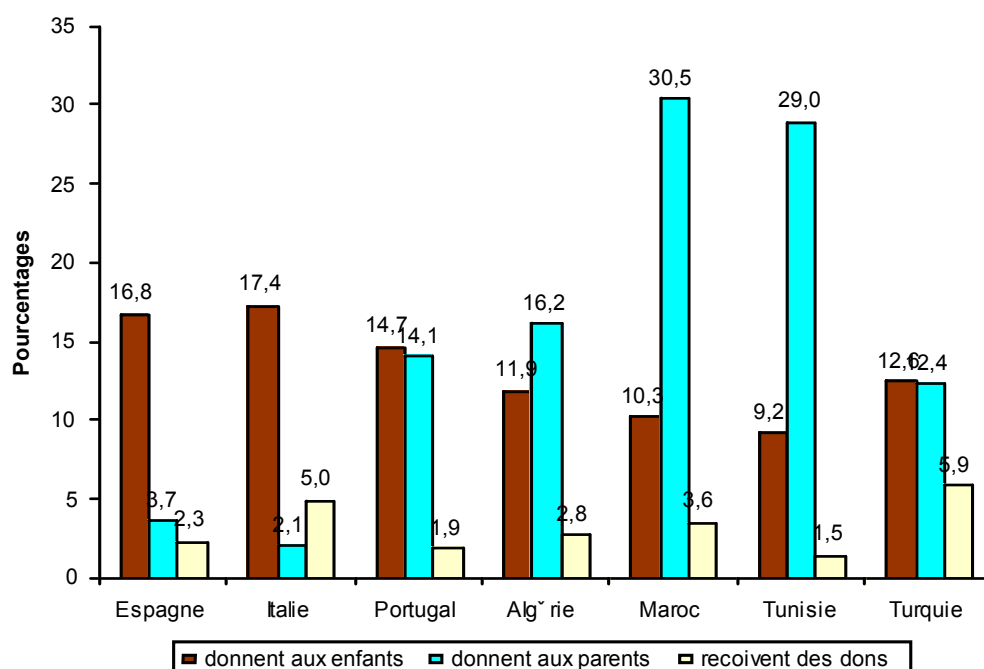
Dans leurs comportements d'entraide, les immigrés qui viennent d'Afrique du nord, d'Afrique Sub-Saharienne ou d'Asie doivent arbitrer entre les parents qu'ils ont laissés seuls au pays d'origine et leurs enfants en donnant au final plus aux premiers qu'à ceux-ci. Même s'ils donnent de petites sommes, cela suffit pour jouer le rôle de pensions de retraite. Les immigrés issus d'Europe du sud et du nord donnent, eux, d'abord aux enfants.

De manière générale, la cohabitation des générations est plus importante parmi les familles immigrées que parmi les Français autochtones. Même lorsque la famille est durablement installée en France. Si on neutralise les variables qui favorisent la cohabitation (la précarité, le chômage, le niveau d'études des parents), on s'aperçoit que les immigrés issus des pays du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Afrique du Nord) pratiquent plus la cohabitation que ceux issus des pays du Nord ou ceux d'Afrique subsaharienne. Il y a semble-t-il des facteurs culturels qui perdurent malgré une intégration ancienne.

Proportions de donateurs et de bénéficiaires de dons financiers selon la région d'origine parmi les immigrés âgés de 45 à 70 ans et vivant en France



Proportions de donateurs et de bénéficiaires de dons selon le pays



En conclusion, James Renaud rappelle qu'au sein du Conseil de développement responsable, un groupe de travail a été mis en place sur le thème des « âges de la vie ». Il fonctionne avec le groupe d'élus du Grand Poitiers avec pour objectif d'identifier sur le territoire de l'agglomération les initiatives promouvant l'entraide entre les générations.

Tous ceux intéressés par cette problématique y sont les bienvenus.

Synthèse * de la conférence du jeudi 27 mai 2010
« Etre ou ne pas être mobile dans la société
d'aujourd'hui »

par **Eric Le Breton**, maître de conférences au département de sociologie, et chercheur du laboratoire RESO, de l'université Rennes 2. Il mène depuis plusieurs années des recherches sur les questions de mobilité avec, notamment, l'Institut pour la Ville en mouvement (IVM), un dispositif de recherche-action privé, créé il y a dix ans par PSA Peugeot-Citroën. Il est l'auteur de *Domicile-Travail. Les salariés à bout de souffle (Les Carnets de l'info, 2008)* et de *Bouger pour s'en sortir (Armand Colin, 2005)*.

* * *

« Etre ou ne pas être mobile dans la société d'aujourd'hui » : le titre de la conférence rend bien compte d'une hypothèse désormais admise suivant laquelle nous serions entrés dans l'ère de la mobilité généralisée. Nous vivrions dans une société mobile, c'est-à-dire dont la caractéristique centrale serait la mobilité de ses membres. Les biens, les informations, les personnes passent leur temps à se déplacer, de plus en plus loin, de plus en plus fréquemment, à travers des migrations, des déplacements domicile-travail ou encore le tourisme. La mobilité serait ainsi un élément distinctif entre les mobiles et ceux qui ne le seraient pas ou peu.

De la société industrielle à la société dispersée

De ce point de vue, notre société serait en rupture avec celle issue de la société industrielle, organisée globalement par le salariat. Désormais, c'est du moins une hypothèse, **nous serions entrés dans une société régie par la mobilité et par les rapports aux territoires**, c'est-à-dire une société dans laquelle les appartenances, les identités individuelles et collectives, les modes de hiérarchisation des groupes sociaux les uns par rapport aux autres seraient déterminés par des enjeux de mobilité.

Ainsi, selon Eric Le Breton, **nous serions passés d'une société industrielle à « une société dispersée »**. Une hypothèse étayée par les discours de nombreux chercheurs et observateurs, comme l'Indien Arjun Appadurai, qui, dans *Les Conséquences culturelles de la globalisation* (éditions Payot, 2001), dresse ce constat à l'échelle mondiale, ou encore le sociologue anglais John Urry qui parle, lui, de « société des mobilités » (*Sociologie des mobilités*, Armand Colin, 2005). En France, dès les années 60, des sociologues et historiens ont eu cette intuition : Henri Lefebvre, par exemple, l'a très clairement formulée en 1965 en considérant que nous n'étions plus dans une société de la question sociale, c'est-à-dire de la question du travail, mais dans une société régie par la question urbaine, par les territoires (*La Révolution urbaine*, Anthropos, 1970). De même, Michel Foucault, qui a beaucoup travaillé sur les rapports à l'espace, écrivait en 1967 : « La grande hantise qui a obsédé le XIXe siècle a été l'histoire. L'époque actuelle serait plutôt l'époque de l'espace. Nous sommes à l'époque de la juxtaposition, à l'époque du proche et du lointain, du côte à côte, du dispersé. » (*Dits et écrits, vol. II*, Gallimard, 2001, p. 1571).

Après avoir souligné l'importance de la mobilité dans la caractérisation des sociétés contemporaines, Eric Le Breton rappelle ce qu'il convient d'entendre précisément par la mobilité (I) avant de revenir

aux défis d'une société dispersée (II) ; enfin, il propose une typologie des pratiques de mobilité, en distinguant ce qu'il appelle les « ubiquistes », les « navetteurs » et les « insulaires » (III).

I - Qu'est-ce que la mobilité ?

De prime abord, la mobilité désigne **la capacité pour un individu d'aller d'un point à un autre**. Elle renvoie donc aux moyens de déplacement (la voiture, le train, l'avion...) ainsi qu'aux infrastructures (les gares, les aéroports, les routes, les ports...) et de manière plus globale à l'aménagement du territoire et au monde de la technique (le GPS, la géolocalisation, etc.).

La mobilité comme langue

Cette vision est cependant plus que restrictive. Bien au-delà des moyens de la mobilité, une bonne image pour définir ce qu'est aujourd'hui la mobilité est la langue : la mobilité peut se définir en effet comme la langue particulière de nos sociétés dispersées.

La langue a en principe deux vocations : en premier lieu, elle permet d'échanger des informations et de se dire des choses (soit sa vocation instrumentale et opérationnelle), mais c'est aussi ce à travers quoi, dès le plus jeune âge, un individu élabore la représentation qu'il a de lui-même et du monde qui l'entoure.

La mobilité joue exactement le même rôle : elle permet d'accéder à des ressources, d'aller vers d'autres individus et ainsi de multiplier les opportunités de construction et d'épanouissement de son identité sociale. Mais c'est aussi ce à partir de quoi nous élaborons notre espace personnel.

L'espace personnel

L'espace personnel est une notion forgée en psychologie de l'environnement et développée aux Etats-Unis, notamment par l'urbaniste et architecte américain Kevin Lynch (1918-1984), dans les années 60. Elle désigne une idée très simple et fondamentale, à savoir que l'espace que nous occupons mentalement dépasse très largement les limites de notre corps. Il recouvre les espaces familiers, dont nous connaissons bien les règles de fonctionnement, et où nous nous sentons à l'aise : soit notre quartier, notre ville, le village de notre enfance ou dans lequel nous passons des vacances... Des espaces que nous avons incorporés, intériorisés.

Certaines personnes ont un espace personnel considérablement étendu : elles découvrent de nouvelles villes, de nouveaux pays, de nouveaux territoires et finissent par se sentir chez elles absolument partout ou presque.

D'autres personnes ont, à l'inverse, un espace personnel particulièrement restreint : elles ne se sentent chez elles que dans leur quartier, d'autres à peine dans leur appartement, d'autres encore dans leur cuisine ou dans leur chambre et pas plus. Ce sont les portions de la planète terre où elles se sentent exister à peu près facilement. Dès qu'elles sortent de leur espace personnel, elles éprouvent des difficultés.

Une langue qui s'apprend

Si la mobilité est une langue, elle s'apprend comme telle dès les premières années, au sein de la famille, institution de socialisation primaire par excellence. Et en matière de mobilité, on peut

apprendre des langues très différentes. Eric Le Breton l'illustre à travers l'exemple de deux enfants. Le premier a des parents cadres, le second vit dans une famille modeste.

L'enfant des cadres : dès les premières années de sa vie, il va avoir l'habitude de sortir de l'agglomération où il habite pour aller voir des proches, des amis ; il prendra rapidement le train et même l'avion, avec ses parents voire seul. En général, les cadres aiment en effet changer de lieux pour leurs vacances : leur enfant passera donc ses vacances dans des lieux différents. Il va très tôt franchir les frontières du pays. En sus de la mobilité quotidienne, il va déménager souvent. Il va ainsi faire l'expérience du départ, du deuil et puis de la réimplantation dans un nouveau territoire avec tout ce que cela implique. En même temps, il fait un usage courant du téléphone et des autres outils de la mobilité virtuelle. A dix ans, il aura fait ainsi des apprentissages fondamentaux dans au moins quatre domaines :

- 1°) **la cognition de l'espace** : il comprend comment l'espace est organisé et s'est même construit un outil cognitif qui va en faciliter son utilisation.

Ceux qui ont pris l'avion en ont tous fait l'expérience : la première fois qu'on arrive dans l'aéroport, on est complètement perdu, on ne comprend pas comment l'espace est organisé ; on est submergé d'informations. La 2^e fois, même dans un autre aéroport, on est toujours perdu, mais un peu moins. La 3^e fois, on peut se retrouver dans n'importe quel aéroport, on est plus à l'aise ; on a fini par modéliser l'organisation de cet espace particulier qu'est un aéroport. C'est ce que parviendra à faire très tôt notre enfant de cadres.

- 2°) **le dépaysement, la gestion affective de l'inconnu, de l'éloignement, des mondes étrangers** ;

- 3°) **l'usage des outils de la mobilité** : la voiture, mais aussi les guichets automatiques et des multiples autres interfaces que l'on trouve dans les lieux de transport (métro, gares, etc.).

- 4°) **l'acquisition de compétences relationnelles** : aménager quelque part, être capable de nouer des relations avec de nouvelles personnes, de mondes sociaux différents du nôtre, cela requiert aussi des compétences, que l'on acquiert au fil des expériences.

En bref, dès l'âge de dix ans, l'enfant aura construit son cosmopolitisme, une compétence vieille comme le monde s'il en est : autrefois spécifiques aux militaires, aux commerçants ou encore aux étudiants quand ils se recrutaient dans les plus hautes strates de la société, c'est aujourd'hui la compétence générique de notre société dispersée.

Quant à l'enfant issu d'un milieu plus défavorisé, il commence la vie avec des handicaps : il part peu en vacances, effectue moins de déplacements lointains, à un accès plus problématique à la voiture, a moins l'expérience du train et n'a jamais pris l'avion. Sa famille et lui quittent peu l'agglomération, presque jamais leur région, encore moins la France. Au final, l'enfant aura moins d'occasions de modéliser l'organisation de l'espace, moins d'opportunités de développer la capacité de gestion affective du changement, de la relation à la différence.

Au moment de l'accès à la formation ou à l'emploi, les deux jeunes ne sont pas dans la même situation. L'un a la capacité d'aller très loin, d'exploiter les ressources d'un large territoire, tandis que l'autre sera plus contraint.

II - Dispersion de l'espace et société dispersée

Pour Eric Le Breton, la société dispersée, marquée par la mobilité généralisée, émerge cours des Trente glorieuses à partir des années 50. **En une cinquantaine d'années, entre 1960 et 2010, le rapport des Français au territoire a connu une véritable révolution.**

Dans les années 60, la voiture commençait à peine à se diffuser : moins d'un quart des ouvriers en avaient une. L'usage du train était loin d'être aussi répandu qu'aujourd'hui, l'avion ne concernant, lui, qu'une minorité. Le téléphone et la TV commençaient à peine d'entrer dans certains foyers. L'écrasante majorité des Français avaient pour horizon une proximité assez immédiate.

Le paysage est aujourd'hui totalement différent : 85% des ménages sont équipés d'au moins une voiture, 20% en ont plus de deux ; le train s'est banalisé ; des centaines de milliers de Français vont tous les jours au travail en TGV. Les vacances, le tourisme et l'avion ne sont plus réservés à une élite. Le téléphone et la TV ne sont plus des équipements du ménage mais de l'individu (un ménage peut compter plusieurs portables ou écrans de TV). Sur le plan du territoire, on enregistre des transformations tout aussi importantes, à commencer par la périurbanisation. A quoi s'ajoute une réalité plus discrète mais aussi décisive : la régionalisation des agglomérations.

En 1970, le sociologue Manuel Castells parlait de régions urbaines pour désigner des villes. Dans les années 90, François Ascher proposait la notion de métropole. Le fait est, nous ne vivons plus à proprement parler dans des villes, mais dans des agglomérations de dimension régionale. La grande partie des habitants de Rhones-Alpes vit dans une grande et même agglomération qui englobe Grenoble, Lyon et Saint-Etienne. De même, une grande partie des citadins du Nord-Pas-de-Calais vivent dans une même agglomération multipolaire comprenant Lille, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Douai, Lens et Valenciennes.

Mobilités physique, résidentielle et virtuelle

En bref, la société française s'est considérablement dispersée. Les liens sociaux se construisent au quotidien, sur de très longues distances, régionales, nationales et internationales à travers trois types de mobilité :

- la **mobilité physique** : le déplacement en train, en voiture, en avion, à pied, en vélo...
- la **mobilité résidentielle** : les déménagements ;
- enfin, la **mobilité virtuelle** à travers les médias (TV, radio,...) et les outils de télécommunication (portable, internet...).

A travers deux exemples, Eric Le Breton illustre la manière dont les mobilités virtuelles en particulier concourent à élargir l'espace personnel des individus.

Soit Madame Dupont, résidant à Poitiers : chaque jour, elle passe environ une heure au téléphone avec sa vieille maman qui vit dans un village des Pyrénées. Résultat : elle est au courant des moindres faits et gestes de celle-ci, du temps qu'il fait, de l'actualité du village. Son espace personnel intègre ainsi un village dans lequel pourtant elle ne se rend qu'une fois par an.

Autre exemple : un homme qui n'a jamais mis les pieds à New York mais qui est un grand amateur de romans policiers, aime regarder les films qui mettent en scène cette ville. Imaginons encore qu'il utilise Google earth qui permet de survoler les territoires. Voilà quelqu'un qui va pouvoir parler de manière pertinente d'une ville dans laquelle il n'a pourtant jamais mis les pieds. Un autre exemple de mobilité virtuelle qui permet d'élargir son espace personnel.

III - Les ubiquistes, les navetteurs et les insulaires

A chaque Français, ses pratiques de mobilités quotidiennes, résidentielles et virtuelles. Cependant, trois grandes catégories peuvent être distinguées :

- **les ubiquistes** : ils pratiquent une **mobilité tous azimuts**, en donnant l'impression d'être à plusieurs endroits à la fois, ou de les rallier facilement. Ce sont des personnes ou des ménages qui manipulent très aisément tous les registres de la mobilité, qui vivent facilement le passage d'un territoire à un autre ; leur mobilité quotidienne est très importante dans leur vie professionnelle comme dans leur vie personnelle. **Elles ont un usage routinier de la voiture, du train et de l'avion et sortent de l'espace régional souvent, de l'espace national plusieurs fois par semaine.** Pour ceux qui travaillent dans de grandes entreprises, l'avion est un moyen de transport banal. La mobilité quotidienne est couplée à une mobilité résidentielle très forte : le déménagement est d'ailleurs considéré dans certaines catégories socio-professionnelles comme une condition naturelle de l'évolution de carrière. Sur le plan de la mobilité résidentielle, on observe cependant des phénomènes nouveaux comme, par exemple, la bi-résidentialité : des ménages ont deux domiciles « principaux » : la maison dans laquelle vivent les enfants, et un autre domicile lié à l'activité professionnelle de monsieur ou de madame (des studios ou des appartements qui sont décorés, appropriés). Au-delà de cette bi-résidentialité, on assiste à l'émergence de « réseaux domiciliaires » comptant jusqu'à trois domiciles « principaux » (en plus des deux premiers : l'ancienne maison de vacances ou de campagne où on se retire les week-ends, ensemble ou chacun de son côté). Les ubiquistes franchissent très facilement les frontières. Cependant et contrairement à une idée reçue, ils ne glissent pas sur les territoires de la proximité, mais sont présents dans leur quartier. Les populations bobos qui gentrifient les centres-villes et qui se les approprient sont aussi celles qui voyagent le plus en avion. Nous ne sommes donc pas dans l'alternative mais dans l'addition. Précisons encore que les ubiquistes ne se recrutent pas seulement parmi les cadres : nombre d'étudiants s'inscrivent dans une multi-appartenance territoriale et des pratiques de mobilité importantes.

- **les navetteurs** : ils pratiquent **une hypermobilité mais dans la proximité.** Leur mode de vie est organisé, routinisé par les allers-retours domicile-travail. Ces déplacements conditionnent l'organisation de la journée : les courses, les relations sociales, les sorties, les activités avec les enfants... Ces navetteurs sont de plus en plus nombreux. En 1982, moins de la moitié des actifs français travaillaient hors de leur lieu de résidence. Aujourd'hui, c'est le cas de 75% d'entre eux. Par ailleurs, les navettes s'allongent et ce, considérablement. En 1975, un Français parcourait en moyenne 25 km par jour contre 40 km aujourd'hui. Ces navetteurs n'ont plus grand-chose à voir avec les banlieusards des années 60 où on parlait de « métro boulot dodo ». Cette expression passée dans la postérité désignait le déplacement, au moyen d'un transport collectif, de grandes masses de salariés aux heures de pointe, de la périphérie proche vers le centre et du centre vers la périphérie proche. Tous les termes de cette situation ont changé :

- Les navettes se déploient dans tous les sens, de banlieue à banlieue, d'une banlieue vers un territoire périurbain voire rural, etc.

- les heures de pointe subsistent mais sont écrêtées, conséquence de la désynchronisation du temps de travail et de l'essor du temps partiel et des emplois à horaires atypiques ;

- pour ceux qui vivent en périphérie lointaine, l'essentiel de cette mobilité se fait en voiture. Si les moyens de transport collectifs marchent bien dans les parties centrale et en région parisienne, ils ne sont pas adaptés aux déplacements transversaux et aux emplois à horaires décalés.

Les mobilités professionnelles et personnelles des navetteurs sont cependant moins fréquentes et se projettent moins loin que celles des ubiquistes. Leur territoire de vie quotidienne s'inscrit dans l'agglomération ; le territoire des déplacements plus exceptionnels correspond, lui, à la région. Les

navetteurs ne forment pas une catégorie homogène : beaucoup ont un rapport encore insuffisamment stable avec l'emploi pour faire des choix durables d'implantation résidentielle.

- Enfin, **les insulaires** : ils sont **enfermés dans une petite portion de territoire**, faute de compétences en matière de mobilité, de moyens de transports, et d'emplois. A une mobilité quotidienne s'ajoute une faible mobilité résidentielle ; quand elle existe, elle consiste en sauts de puce : on reste dans le même quartier ou la même ville. On déménage en alors dans une autre barre.

On peut reprendre cette typologie en la croisant avec la représentation de la société comme archipel, proposée par le sociologue Jean Viard. De fait, chacun d'entre nous vivons à l'échelle de plusieurs lieux qui s'apparentent à des îles composant notre archipel quotidien : l'île ou les îles de travail (pour ceux qui ont plusieurs employeurs), l'île ou les îles des résidences principales, les îles des loisirs, les îles des vacances...

De ce point de vue, les ubiquistes sont ceux dont l'archipel est le plus étendu. Ils pratiquent plusieurs îles différentes ; les navetteurs en pratiquant aussi plusieurs, mais moins. Les insulaires ne pratiquent, eux, qu'une seule île dont ils ne sortent pas ou très peu. On les rencontre aussi bien dans les villages que dans les banlieues pauvres ou encore au cœur des grandes villes.

Comment expliquer la permanence de ces populations insulaires ou enclavées, dans une société de plus en plus dispersées ? Eric Le Breton avance plusieurs explications :

- d'abord, **la modestie des revenus qui restreint les possibilités d'acquérir un moyen de déplacement** : parmi les allocataires des minima sociaux, seul un ménage sur dix a une voiture et souvent une vieille voiture, qui menace à tout moment de tomber en panne ou de ne pas passer le contrôle technique. La faiblesse des revenus réduit aussi l'usage des transports collectifs : en région parisienne, quand on habite à une quinzaine de km à vol d'oiseau de Paris, un aller-retour coûte jusqu'à 5 euros ; une somme que tout le monde ne peut avancer ;

- des **enjeux d'identité et d'image de soi** : sortir de son territoire habituel, celui dans lequel on est connu, expose au risque d'être stigmatisé, d'être désigné comme pauvre. D'où la tentation de rester chez soi, d'éviter la mobilité (physique) ;

- la **complexification des systèmes de transport** : nos agglomérations, en s'étalant, se compliquent de manière extraordinaire ; vu d'avion, c'est un enchevêtrement de zones résidentielles, de zones d'activité, de zones commerciales, le tout coupés par des infrastructures, des équipements, les autoroutes, les voies rapides. Le réseau de transports collectifs se complique en conséquence : on y ajoute toujours plus d'automates, de signaux et de messages sonores,... Résultat : on produit des environnements qui sont de moins en moins accessibles à une grande partie de la population. A commencer par celle confrontée à des problèmes d'illettrisme, soit un Français sur dix d'après l'Insee.

La liste n'est pas exhaustive mais ce sont là les principales explications qui font apparaître un cercle vicieux. La limitation de la mobilité réduit l'accès aux ressources, à commencer par l'emploi ; elle entraîne aussi des désapprentissage en matière de mobilité.

Les formes d'inégalité induites par la mobilité

En conclusion, Eric Le Breton avance trois remarques sur les formes d'inégalité induites par la mobilité dans la société dispersée :

- **la mobilité comme norme** : la mobilité n'est pas tant un idéal qu'une norme sociale et, comme toute norme sociale, elle produit des personnes conformes et des déviants. Le déviant de la société industrielle était le chômeur (volontaire), le célibataire qui ne veut pas s'enraciner dans un bassin d'emploi. Le déviant de la société dispersée, c'est l'enclavé, l'insulaire.

- la ségrégation. Il n'y a pas une, mais des formes de ségrégation :

-- la « **ségrégation associée** », quand les riches et les pauvres habitent les uns à côté des autres (comme dans le cas de la cité médiévale où riches et pauvres coexistaient dans les mêmes espaces, ou, au XIXe siècle, dans les beaux immeubles haussmanniens dont les combles abritaient les bonnes) ;

- la « **ségrégation dissociée** », quand les riches s'installent dans des résidences fermées loin des centres-villes occupés par les ménages pauvres. Un phénomène qu'on observe notamment aux États-Unis.

Dans la société dispersée, émerge une ségrégation qu'Eric Le Breton qualifie de « découplée » : le territoire des insulaires, des navetteurs et des ubiquistes se superposent sans jamais s'interpénétrer. Les uns et les autres vivent bien dans les mêmes agglomérations. Les mêmes espaces sont bien parcourus par les différentes catégories mais des dispositifs sociaux et techniques, ajoutés à la complexité croissante des environnements urbains, empêchent une interpénétration.

- **la divergence urbaine**. Les modes de vie qui ont été décrits sont individuels, mais ont des implications très fortes sur le plan collectif. Ils peuvent par exemple expliquer ce que l'économiste Jean-Paul Fitoussi, directeur de l'OFCE, appelle la « divergence urbaine » : **le fait que les communes pauvres deviennent de plus en plus pauvres, les communes riches de plus en plus riches. Un des facteurs de cette divergence se retrouve dans les pratiques de mobilité quotidienne**. Un exemple simple l'illustre : celui de jeunes d'une cité de la banlieue parisienne confrontés à la difficulté de trouver un emploi ; ils essayent, mais rien ne les motivant (le salaire, les heures de travail...), ils finissent par échouer. De leur côté, les entreprises peinent à trouver du personnel, à recruter dans la logistique, le nettoyage, la grande distribution. Elles attendent les jeunes qui n'habitent pourtant qu'à 5 km. Mais 5 km, c'est beaucoup pour des personnes démunies de moyen de transport. Résultat : les entreprises se délocalisent pour se rapprocher d'un autre bassin d'emploi où les jeunes seront un peu plus mobiles. Pour une entreprise, une telle délocalisation n'est pas problématique. En revanche, les jeunes de la cité se retrouveront, eux, encore plus loin et leurs chances d'intégrer le marché du travail s'éloigneront encore un peu plus : ils finissent par entrer dans une logique de déqualification. Pour la collectivité, il en résulte moins de ressources fiscales et plus de risques d'explosion sociale...

Questions du public

- **Plusieurs questions concernent les personnes vivant dans les quartiers sensibles**. Une question porte en particulier sur l'intérêt des zones franches urbaines (ces zones créées en 1997 pour favoriser l'installation d'entreprises dans des quartiers sensibles, moyennant des exonérations sociales et fiscales).

Eric Le Breton renvoie au bilan dressé par le site de la délégation interministérielle à la ville. Un bilan en demi-teinte car s'il y a bien eu créations d'emplois, ces créations n'ont pas été à la hauteur

du problème (dans les quartiers sensibles, le taux de chômage est jusqu'à deux fois plus élevé que la moyenne nationale). L'économiste Jean-Paul Fitoussi parle d'hystérésis : des territoires reproduisent les situations bien que les causes premières de leur relégation ont disparu. Cela concernerait une dizaine de quartiers.

(Sylvain Allemand : précisons que dans certaines ZFU, les entrepreneurs, conscients des problèmes d'accessibilité se sont mobilisés pour peser sur les décisions en matière d'aménagement d'infrastructure. Dans la ZFU installée dans la Zac de Saumaty-Séon (Marseille), par exemple, ils ont ainsi obtenu le prolongement d'une ligne de tramway). En réalité, le bilan des ZFU doit être examiné au cas par cas)

- Sur la présence des services publics et de commerces de proximité dans les quartiers dits sensibles, que d'aucuns suggèrent de renforcer : au vu des enjeux de mobilité, cela n'a-t-il pas pour effet de conforter l'insularité des jeunes qui y habitent ?

Faut-il mettre de tout dans les quartiers dits sensibles, ou au contraire le plus à l'extérieur pour amener ses habitants à bouger ? Pour Eric Le Breton, il est important de remettre sinon maintenir ce qui facilite la vie quotidienne : La Poste, le commerce, etc. De là à imaginer qu'on va régler des problèmes en faisant venir des entreprises, il en doute : dans une économie en mouvement, il importe que les personnes en quête d'emploi puissent aussi bouger. Plusieurs initiatives portées par des associations ou des centres sociaux vont dans ce sens en développant des transports à la demande, la location de véhicules à faibles coûts, etc.

- D'autres questions portent sur les difficultés des entreprises à attirer des emplois ou à faire bouger leurs salariés de quelques kilomètres supplémentaires, et les risques de délocalisation qui s'en suivent.

Eric Le Breton renvoie à la thèse de sociologie de Cécile Vignal (<http://doxa.scd.univ-paris12.fr/theses/th0205420pdf>) qui s'est précisément intéressée aux conséquences des délocalisations d'entreprise, à ce qui se passe quand l'entreprise propose à leur personnel de la suivre. Le résultat est que la majorité des cadres acceptent tandis que seule la moitié des agents de maîtrise en font autant ; quant aux ouvriers et aux employés, la majorité préfère rester, en demandant leur prime de licenciement. Explication : rester sur place, c'est la possibilité de garder son logement (une assurance existentielle) et de préserver ses réseaux sociaux et familiaux, indispensables pour retrouver un emploi (cf les grands-parents, susceptibles de garder les enfants).

- D'autres interventions portent sur la suppression des transports ferroviaires, comme dans la Vienne. Un participant rappelle que, pour lui, assister à cette conférence, cela représente déjà dix euros de frais de carburant (il n'a pas d'autre moyen que de venir en voiture).

Eric Le Breton : les régions sont depuis plusieurs années maintenant en charge du TER ; on peut espérer un regain d'intérêt pour ce dernier. Déjà des régions ont massivement réinvesti dans ce domaine, non sans succès. Le transport interurbain (bus) est, lui, de la compétence des conseils généraux qui se montrent très réticents car cela grève leur budget. Quand ils le peuvent, ils suppriment même les bus en campagne. Il y a pourtant des choses nouvelles à faire dans l'interurbain (minibus, transport à la demande)...

Pour l'heure, nous sommes en présence d'un système ancien, fondé sur des conventions entre de vieux acteurs (conseils généraux, opérateurs de transport,...) difficiles à remettre en cause.

- **Sur l'analogie avec la langue : les opérateurs de transport prennent-ils conscience de la complication des systèmes de mobilité du fait de la multiplicité des formes de signalétiques et de systèmes d'information ?** Pour les usagers, le défi n'est-il pas de devenir polyglottes ?

Eric Le Breton : les opérateurs publics comme privés ne font pas assez vite, mais ils font ce qu'ils peuvent. Les taxer d'inertie ne serait pas rendre justice aux initiatives qu'ils développent. Par exemple, la SnCF a mis en place des modules d'apprentissage de l'usage du train destiné aux enseignants des écoles primaire, à partir de fiches pédagogiques. De même, la RATP a mis en place des « ateliers mobilité » destinés à initier des jeunes en insertion professionnelle à l'usage de son réseau. Dans un cas comme dans l'autre, cela participe certes de la promotion de l'entreprise, mais c'est un début intéressant.

- **Sur le risque de voir se démultiplier les initiatives en dehors d'une vision d'ensemble.**

Eric Le Breton : qu'il faille une approche transversale et globale, c'est certain, mais soyons modeste et pragmatique. On ne peut transformer les comportements d'entreprise et d'institution du jour au lendemain.

Cependant, Eric Le Breton observe une prise de conscience en faisant état du Grenelle de l'insertion, lancé par Martin Hirsch et dont une journée était consacrée au problème de mobilité, ou encore de la mobilisation du Secrétariat d'Etat à l'emploi autour d'un projet de dispositif d'aide à la mobilité, pour les demandeurs d'emploi.

Les échanges avec la salle ont été l'occasion de rendre compte de plusieurs initiatives, plus différentes les unes que les autres :

- la prise en charge du financement du permis de conduire pour les jeunes en milieu rural qui ont un CAP dans le bâtiment (initiative du Conseil Régional de Poitou Charente). Certes, cela incite à l'utilisation de la voiture, mais précise le participant, il y a des secteurs professionnels où il est impossible de se déplacer autrement qu'en voiture. Un autre intervenant pointe cependant la responsabilité des employeurs qui imposent des horaires décalés à leurs employés. Il souligne également les surcoûts entraînés par l'instauration du BSR (Brevet de Sécurité Routière) sans lequel un jeune ne peut acquérir son permis de conduire... ;

- un pôle de mobilité, co-construit par le Conseil général, l'Etat, l'agglomération, les caisses d'allocation familiale pour répondre aux problèmes spécifiques des jeunes des quartiers ;

- le coach surfing, qui consiste à faciliter l'échange de canapé via un site, le temps d'un séjour touristique ou professionnel. Un moyen gratuit original d'aller à la rencontre des autres, d'ouvrir une fenêtre sur le monde. Une initiative intéressante qui concerne principalement les étudiants et qui témoignent des possibilités d'articulation entre mobilité résidentielle et mobilité virtuelle.

Pour Eric Le Breton, la diversité de ces initiatives justifierait un inventaire. C'était tout l'enjeu du premier forum organisé les 6-7 octobre 2005, à Saint-Nazaire, à l'initiative de l'Institut pour la ville en mouvement (IVM), sur le thème de la mobilité et de l'exclusion, en vue de favoriser la rencontre entre les acteurs sociaux, les élus et les opérateurs de mobilité concernés.

Ces initiatives sont souvent fragiles et compliquées à mettre en œuvre. Eric Le Breton suggère à leurs promoteurs de se rapprocher des infrastructures et plateformes existantes. Les travailleurs sociaux se révèlent de vrais innovateurs, mais leur effort n'est pas toujours justement récompensé, dans la mesure où une fois mises au point, leurs initiatives sont reprises et industrialisées par de grandes entreprises.

Concernant le transport des salariés, le Medef, rappelle Eric Le Breton, a pointé le fait que les transports collectifs étaient de plus en plus utilisés pour d'autres motifs que le travail : les loisirs, des visites, etc. Il demande en conséquence à arrêter de le cofinancer. Des entreprises réagissent autrement en innovant, en mettant en place des moyens de transport adaptés : dans le bâtiment, par exemple, des entreprises confient des minibus à leurs chefs de chantier ; des logiciels permettent de mieux appareiller les chantiers et les lieux de résidence des ouvriers. Des entreprises comme La Poste ont encore une attitude ambivalente : d'un côté, elle communique sur les plans de déplacement, de l'autre, elle quitte les centre-villes pour s'installer dans les zones périphériques où le foncier est peu élevé...

- Un ancien cadre commercial victime d'un accident qui l'a handicapé témoigne du fait que le handicap est une véritable entrave au déplacement et du manque d'accessibilité des modes de transport. Paradoxalement, ce ne sont pas les déplacements sur longue distance qui posent problème, mais les parcours sur quelques centaines de mètres.

Le fait est. Il y a eu des tentatives d'amélioration, mais elles avancent trop lentement. Le handicap physique devrait être d'autant mieux pris en considération qu'il est un révélateur d'handicaps variés. Ce qui est une source d'amélioration pour telle catégorie de population, comme les guichets automatiques, est une source d'exclusion pour d'autres (les illettrés).

- Sur la population immigrante, une représentante d'une association qui accompagne les migrants incite à développer la culture de la mobilité mais aussi de la migration auprès des jeunes. Les Français, estime-t-elle font partie des Occidentaux qui se déplacent le moins, y compris pour une délocalisation. Notre modèle social n'incite pas ni ne forme à la mobilité. Il développe au contraire des dispositifs qui contrarient cette mobilité (cf le BSR). Les entreprises ne font rien ou peu pour aider leurs employés.

Pour Eric Le Breton, **les migrants sont à considérer avant d'autant plus d'attention qu'ils sont au cœur des mobilités de la société dispersée.** Ils témoignent du fait que le capital de mobilité n'est pas forcément corrélé au capital économique. De fait, des migrants issus de milieux pauvres, se déplacent plus facilement, sur de longues distances, que des personnes vivant dans des milieux favorisés.

On le voit : l'intervention d'Eric Le Breton a suscité de nombreuses interventions, témoignant de la grande diversité des expériences et des points de vue. A l'évidence, **la mobilité touche bien à quelque chose de notre vécu personnel, de notre intimité.** Les initiatives ne semblent pas manquer mais paraissent aussi disparates. D'où la nécessité de réfléchir à des « dispositifs » permettant de croiser les regards des différentes parties concernées (opérateurs de transports, usagers, habitants, élus, entreprises, associations...), et de réfléchir à la montée en généralité de solutions innovantes ayant émergé dans des contextes particuliers. Le Conseil de développement responsable ne pourrait-il pas être cette instance hybride ?

James Renaud rappelle justement en conclusion que le précédent Conseil de développement (alors qualifié de durable) avait mis en place, en 2003, une commission sur les déplacements. Il rappelle la difficulté qu'il eut alors à faire travailler ensemble les autorités de transport. En avait résulté cependant un manifeste avec en guise de proposition la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), lequel est devenu récemment effectif. Le Conseil de développement actuel comporte, rappelle-t-il, une commission transport et déplacement.

Dans la perspective du développement durable, ajoute-t-il, il importe de s'interroger sur le bien-fondé de nos transports. La raréfaction des ressources fossiles fait peser des contraintes fortes. A l'évidence, la réponse n'est pas univoque. Les besoins de déplacement évoluent avec l'âge, comme les besoins de logement. C'est dire si l'enjeu est complexe et mérite d'être abordé dans le cadre du Conseil de développement responsable.

Synthèse de la conférence du jeudi 14 octobre 2010 « Les ménages face à la précarité énergétique »

par Lucile Mettetal, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France.

* * *

Parce qu'ils vivent en maison individuelle et qu'ils ont des trajets quotidiens importants, les ménages du périurbain sont particulièrement concernés par les enjeux énergétiques. Entre le surcoût du budget transport et la hausse de la facture énergétique, beaucoup sont confrontés à des arbitrages, contraints de développer des stratégies d'adaptation pour préserver ce mode de vie auquel ils sont attachés.

La nécessité d'améliorer **la performance énergétique de leur habitation se heurte souvent à des ressources financières insuffisantes**. L'âge, la difficulté pour les ménages à se repérer dans le maquis des offres commerciales, les doutes sur l'efficacité des dispositifs, sont autant de freins à l'investissement. Il en résulte une « précarité énergétique » que Lucile Mettetal analysera à la lumière des résultats d'une enquête menée par l'IAU Ile-de-France¹ sur trois communes franciliennes.

I - Deux approches complémentaires

En préambule, Lucile Mettetal souligne deux constats. Le premier concerne le cloisonnement des approches qui a longtemps caractérisé les études sur les enjeux énergétiques entre, d'une part, les ingénieurs et chercheurs en sciences dures qui privilégient la question de l'efficacité thermique des bâtiments, d'autre part, les chercheurs en sciences sociales et humaines qui portent davantage leur attention sur les comportements. Pourtant, estime Lucile Mettetal, ces deux approches sont complémentaires et indissociables.

Le second constat concerne la question plus spécifique de la précarité énergétique, qui recouvre des enjeux touchant tout à fois la qualité du bâti, les ressources des ménages, enfin les comportements et les usages. C'est dire si elle impose une approche croisée des disciplines. Sur le plan de l'action publique, force est cependant aussi de constater qu'elle a longtemps été abordée d'une manière curative, par le truchement des acteurs sociaux. Or, la perspective d'un renchérissement du coût de l'énergie, combinée aux préoccupations relatives aux émissions de gaz à effet de serre, impose d'intervenir plus en amont, avec l'idée de mieux faire bénéficier les ménages des économies d'énergie réalisées.

II - Qu'est-ce que la précarité énergétique

Les Anglais sont les premiers à avoir défini, à la fin des années 70, la précarité énergétique, en privilégiant une approche quantitative : **est considérée en situation de précarité énergétique, toute**

¹ Bureau d'études de la région Ile-de-France, l'IAU réalise des études sur les différents enjeux de l'aménagement.

personne qui consacre plus de 10% de son revenu disponible à sa consommation énergétique, au sein de son logement.

Cette définition, la première du genre, a eu le mérite d'exister. Elle illustre une approche pragmatique de la question énergétique. Cependant, elle est restrictive et insuffisante car elle ne prend pas en considération les ménages consacrant moins de 10% du fait précisément de l'adoption de mesures de restriction/privation quitte à dégrader son confort.

D'après l'enquête nationale logement, effectuée en 2006, **3,7 millions de ménages en France ont souffert du froid au cours de l'hiver** et ce, pour diverses raisons : les uns pour avoir limité le chauffage en raison de son coût, les autres parce que leur habitat est mal isolé ou en collectif, ou encore en raison de dysfonctionnements de leur équipement.

Depuis d'autres définitions plus complètes ont été proposées :

- **une définition en fonction d'un niveau de température minimum** : sont en précarité énergétique les ménages dans l'incapacité d'obtenir un chauffage décent permettant de maintenir une température de 19° (niveau maximum de température à laquelle peut être chauffé un bâtiment, selon un décret méconnu de 1974, mais qui néanmoins se révèle pertinent dans la perspective de la recherche d'une plus grande sobriété énergétique). Si ces 19° sont à peu près respectés dans le logement individuel, c'est moins le cas dans les bâtiments collectifs, encore moins dans les bureaux.
- **une définition issue du Grenelle de l'environnement** dont un groupe de travail a planché spécifiquement sur la question de la précarité énergétique, en formulant plusieurs propositions : « est en situation de précarité énergétique toute personne qui éprouve des difficultés à disposer de la fourniture de l'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » Cette définition offre l'intérêt de poser l'importance de la qualité du bâti.

Comment se manifeste la précarité énergétique

Au-delà du seuil établi en fonction du revenu disponible, la précarité énergétique se manifeste à travers plusieurs « symptômes » :

- **le recours à un chauffage d'appoint**, lequel peut être source d'incidents domestiques ;
- **la température du logement** (on considère que le seuil est de 19° dans les pièces de vie et de 16° dans les chambres). L'absence de marge peut en théorie faire basculer un ménage dans la catégorie précarité énergétique. D'où l'importance de croiser ce critère avec d'autres indicateurs ;
- **l'étiquette énergétique du logement** : un logement qui a une mauvaise qualité thermique et qui est donc en théorie consommateur, l'est aussi dans la réalité. En l'occurrence, les logements des catégories E, F et G ;
- **les charges d'énergie** : si elles représentent plus de 12 euros par m² et par an, on estime que la personne est en situation de précarité énergétique².

Combien de ménages concernés ?

Plusieurs études ont tenté de quantifier le nombre de ménages en situation de précarité énergétique. Si l'on retient le seuil de plus 10%, on en arrive à plus de 3 millions de ménages, soit 13% de la population française. Si on se base sur le taux d'effort énergétique, cela donne 5,5% en moyenne

² Le guide de la précarité dans le Jura : Jura habitat, AJENA, ADEME, ANAH, PUCA

pour les Français, 3,4% pour les Franciliens. Parmi les explications de cet écart : la part de logement collectif plus importante en Ile-de-France que dans le reste de la France.

La situation en Ile-de-France

En Ile-de-France, la majorité des logements franciliens se trouvent en catégories D et E et nombre non négligeable (400 000) en classe G (plus de 400 kWh par m² et par an). logements relevant de cette classe ont été pour l'essentiel construits avant 1949, mais seulement : plus de 200 000 maisons individuelles ont été construites après 1975, année de première réglementation thermique. Contrairement à une idée courante, tout ce qui a été construit après est donc loin d'être satisfaisant. Ces maisons, construites en milieu périurbain sont de vraies passoires thermiques qui risquent d'être oubliées dans les cibles prioritaires (l'occurrence, le parc ancien, d'avant 1975).

Une simulation réalisée à partir de la base de l'enquête nationale logement permet par ailleurs de prévoir d'ici 2020, le nombre de ménages susceptibles de basculer dans la précarité énergétique en Ile-de-France, sous l'effet de l'augmentation du prix de l'énergie et selon le type d'énergie (fuel, électricité, gaz naturel), toute chose étant égale par ailleurs.

La hausse la plus importante serait enregistrée parmi les ménages chauffés au fuel en maison individuelle : l'augmentation du nombre de ménages en situation de précarité énergétique serait de 34% d'ici 2020. Pour certains ménages chauffés au fuel, la facture dépasse déjà les 10 000 euros.

Pour les ménages chauffés à l'électricité et le gaz, l'augmentation serait moindre mais néanmoins conséquente : 24 et 27%.

Globalement, cette simulation permet d'évaluer à 50 000 le nombre de ménages supplémentaires en situation de précarité énergétique, d'ici 2020, par rapport à 2005, imputable à une augmentation du seul prix de l'énergie.

Profil type du ménage en situation de précarité énergétique

Il ressort clairement des études que la population la plus exposée est plus âgée que la moyenne : 55% des ménages en situation de précarité énergétique sont des ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans. Les plus de 75 ans sont deux fois plus exposés que la moyenne : 28% contre 13%.

Parmi les Franciliens, le taux d'effort énergétique est de 6% pour les plus de 60% contre 3,4% en moyenne (ils dépensent 6% de leur revenu à l'énergie dans le logement). Et ce taux passe à plus de 8% pour les plus de 75%. Ces ménages vivent par ailleurs le plus souvent dans des zones rurales. Ils sont majoritairement propriétaires, dans le parc privé.

Les conséquences de la précarité énergétique

Lucile Mettetal invite à distinguer **une précarité visible et une précarité invisible**, liée à des efforts de restriction/privation. Plutôt que de faire appel aux aides sociales, des ménages vont préférer couper le chauffage, d'autres vont substituer au chauffage central des chauffages d'appoint, pourtant énergivores, extrêmement coûteux voire dangereux. Il en résulte d'autres conséquences :

- la dégradation du logement du fait d'une humidité accrue ;

- des relations plus tendues entre les bailleurs et les locataires ;
- un désinvestissement de l'occupant de son logement.
- une dégradation du confort ;
- des incidences sur la santé.

D'après l'enquête nationale Logement de 2006 (INSEE), **près de la moitié des ménages pauvres (46%) occupent un logement qu'ils considèrent en mauvais état.** Certes, il s'agit d'une appréciation subjective, mais vraisemblablement réaliste. Rappelons que la demande de logements sociaux est encore supérieure à l'offre existante. Tant et si bien que, malgré la législation en vigueur, des ménages n'ont à leur disposition que des logements à faible qualité thermique. **La précarité énergétique est cependant plus accentuée dans le parc privé que dans le parc social.** D'où la question du permis de location soulevée par le groupe de travail du Grenelle de l'environnement, évoqué plus haut.

III - Les aides aux ménages

Les aides existent, mais elles sont pour l'essentiel palliatives. Elles consistent à aider un ménage ne parvenant plus à payer ses factures, sans se soucier de savoir quelles sont les sources de cette précarité, qui ne sont pas dues qu'au seul niveau de revenus disponibles, mais à la qualité thermique du logement.

Depuis 2005, EDF propose une tarification spéciale (tarif de première nécessité) dont bénéficient 800 000 ménages en 2010. Aujourd'hui, de l'ordre de 300 000 ménages sollicitent une aide chaque année pour régler leur facture (Fonds de Solidarité Energie). Un nombre en progression de 10-15% par an.

Le montant global des aides apportées par les services sociaux s'élève à environ 150 millions d'euros. Il progresse au même rythme que le nombre de demandes. Ces aides sociales, quoique nécessaires, se révèlent donc inefficaces pour résoudre durablement le problème de la précarité énergétique.

Les limites des dispositifs

En dehors des statistiques relatives au revenu, on ne connaît du phénomène que les situations d'impayés. Or, celles-ci concernent majoritairement les locataires (de jeunes familles et des familles monoparentales) et non les propriétaires.

La réponse par les services d'aides sociales fait d'autant plus question que ces aides concernent majoritairement les locataires, alors que des propriétaires occupants sont, comme on l'a vu, aussi concernés. Le cas de ces derniers vient seulement d'être traité dans le cadre du Grenelle. Un fonds d'aide a été mis en place à leur attention. On y revient plus loin.

Pour l'heure, force est de constater une dissonance entre les témoignages recueillis par les travailleurs sociaux, qui sont des témoignages de locataires (jeunes ménages et familles monoparentales) et les bases de données qui mettent en évidence combien des propriétaires sont aussi victimes de cette précarité énergétique.

Au-delà de ce constat, il importerait de privilégier une approche globale consistant à traiter à la fois de l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâti, de la prévention de la précarité tout court, des conséquences sanitaires liées à la dégradation du logement, de la maîtrise des consommations énergétiques et du règlement des impayés des factures en cours. Pour l'heure, ces enjeux sont traités par différents acteurs (travailleurs sociaux, fournisseurs, artisans,...), intervenant en ordre dispersé.

De nouvelles réponses

Dans ce contexte, des solutions ont récemment été mises en place. Lucile Mettetal y revient en pointant les avancées, mais aussi les limites :

- **les fonds sociaux d'aide aux travaux et de maîtrise de l'énergie** : ils ont été créés récemment en lien avec le fond de solidarité logement confié aux départements. Concrètement : il s'agit de consacrer les fonds destinés à financer les impayés, à l'amélioration thermique et énergétique des logements. Une démarche qui reste à l'initiative des départements. Actuellement, ils sont encore peu nombreux à les avoir mis en place ;
- **le fond d'aide à la rénovation thermique** (Fart), mis en place plus récemment encore, suite au Grenelle de l'environnement, à disposition de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). Il vise une cible précise : les propriétaires occupants, à faible revenu, pour les aider à réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. L'objectif est de traiter 300 000 logements de propriétaires occupants « modestes et très modestes », en huit ans. Pour mémoire, cela correspond au nombre de ménages en situation de précarité énergétique, en Ile-de-France. C'est dire si ce fonds est encore loin d'être la hauteur du problème. Ajoutons à cela que le montant des aides paraît trop faible pour enclencher d'importants travaux d'amélioration thermique (1 100 à 1 600 euros par logement) ;
- **les plans locaux de prévention de la précarité énergétique** : confiés aux préfets et aux collectivités territoriales, ils vont s'appuyer sur les collectivités et les acteurs sociaux pour mieux identifier les ménages concernés ;
- le groupe de travail du Grenelle de l'environnement qui avait traité de la précarité énergétique avait évoqué la possibilité d'interdire la mise sur le marché de logements énergivores (les « passoires thermiques »). Une loi stipule déjà qu'on ne peut pas louer un logement non décent, mais elle n'est pas appliquée et guère applicable, car les logements non décents comblent le manque de logement sociaux...

IV - Les ménages du périurbain

L'IAU Ile-de-France a entrepris une étude globale sur l'amélioration énergétique du parc en Ile de France, en portant son attention spécifiquement sur les ménages du périurbain, qui cumulent a priori les handicaps : ils vivent loin de leur lieu de travail, n'ont pas toujours accès au réseau de gaz, habitent des maisons construites dans les années 1970-80. Ils sont confrontés ainsi à une double vulnérabilité qui tient d'une part à leur éloignement, à leur dépendance à la voiture, et d'autre part, à la faible qualité thermique de leur logement. Leur dépense énergétique globale quotidienne (logement + transport) est importante.

L'étude s'est intéressée à ces ménages avec l'idée de rendre compte de leur façon d'appréhender cette double vulnérabilité, comment ils arbitrent entre leurs budgets transport et chauffage.

L'étude s'est intéressée à trois communes en particulier : Sonchamp et Villemareuil, deux communes presque rurales des Yvelines et de Seine-et-Marne, et Maurepas (Yvelines), située, elle, à proximité d'une ville nouvelle, mieux desservie par les transports en commun, et qui bénéficie de surcroît d'un réseau de gaz, à la différence des deux autres communes. D'où des dépenses potentiellement moindres.

Les auteurs ont interrogé les ménages sur leur consommation énergétique dans leur logement et sur leurs pratiques en termes de mobilité. Ils souhaitent mettre en lumière les déterminants des comportements énergétiques, mais aussi examiner la plausibilité d'un scénario de retour vers des zones denses, en cas de hausse durable du coût de l'énergie. Ces ménages qui sont partis loin pour des raisons économiques en grande couronne pour bénéficier d'un foncier moins cher, ne seront-ils pas en effet amenés à revenir au centre ? L'augmentation du prix de l'énergie réussira-t-elle là où la planification a échoué ? Ne permettra-t-elle pas de parvenir à re-densifier les territoires urbains ? Hypothèse d'autant plus plausible qu'une étude de l'IAU Ile-de-France montre que pour certains ménages, le gain économique d'une installation en grande couronne était annihilé par le surcoût des déplacements. Une rationalité économique commanderait donc de renoncer à s'installer ou rester en grande couronne.

Premier constat : **les ménages ont une bonne connaissance du montant de leur budget énergie pour le logement** ; ils sont rarement pris de court quand on leur demande combien ils estiment dépenser par an, répondent spontanément, n'ont pas besoin de recourir à leur facture. En revanche, ils rencontrent une certaine difficulté à évaluer le coût global de l'usage de la voiture. Bien qu'ils puissent évaluer le montant des pleins qu'ils réalisent chaque mois, le montant de l'assurance, etc., ils donnent un chiffre largement en deçà de la réalité. Globalement, leur estimation est deux fois plus faible que celle établie par les auteurs de l'étude sur la base des informations fournies sur les trajets effectués quotidiennement. Tout se passe comme s'il y avait une sorte de déni de la dépense consacrée à leur déplacement pour se rendre au travail ou assurer un programme d'activité. De fait, cela revient à souligner une localisation en milieu périurbain, plus ou moins subie. Ce que les intéressés n'ont pas forcément envie d'entendre.

Autre constat : **l'existence d'un lien non linéaire entre revenu et comportement énergétique**. En fait, certaines conduites de sobriété énergétique impliquent des investissements préalables que les ménages vont parfois considérer comme trop coûteux, même si cela a tendance à se banaliser (les ampoules à faible consommation, les équipements électro-ménagers de classe A, etc.).

Les gestes de maîtrise de l'énergie sont cependant largement diffusés quel que soit le niveau social : les ménages se montrent de plus en plus vigilants, mais dans la mesure où ces gestes ne remettent pas en cause leur niveau de confort, lequel est variable selon les ménages. Ces gestes ne sont de surcroît pas ou peu hiérarchisés, ni forcément efficaces. Parfois, ils sont simplement symboliques, sans impact réel sur la consommation. Influencés par les campagnes de sensibilisation, les ménages auront tendance à concentrer leurs efforts sur la consommation d'eau ou l'éclairage.

S'agissant du confort, la définition et la perception est variable, entre les ménages âgés qui disent être prêts à renoncer à tout, sauf à la température dans leur logement (cf cette dame âgée qui se chauffe à 24° mais qui s'éclaire avec les lampadaires extérieurs et la TV..., ou ce vieux monsieur équipé d'un chauffage au fuel et qui dépensait plus de 4 000 euros annuels pour chauffer sa maison et encore quelques pièces seulement). Ces personnes, propriétaires, susceptibles d'être ou de basculer dans une précarité énergétique, échappent pour l'heure à l'aide sociale.

3^e constat : **le nombre relativement élevé de ménages équipés d'un chauffage électrique mais maintenu fermé pour des raisons économiques**. Ils le mettent en marche uniquement dans les pièces de vie, avec des chauffages d'appoint plus ou moins bricolés, et/ou recourent au bois récolté dans les environs pour alimenter la cheminée quand ils en ont une.

En bref, on observe de nombreuses situations qui ne relèvent pas à proprement parler de la précarité énergétique au sens strict mais qui constituent une vraie menace pour ces ménages du périurbain, avec une vulnérabilité potentielle. Si l'énergie continue à augmenter, ces ménages qui sont déjà à la limite risquent de basculer dans une réelle précarité. D'où une nécessaire vigilance.

Le poids des mobilités

Concernant la mobilité, les ménages étudiés en ont une pratique intense quotidienne, leur résidence étant mal desservie par les transports collectifs (hormis à Maurepas). Ils peuvent consacrer par jour jusqu'à une heure/une heure et demie pour leurs déplacements domicile travail.

Autant les ménages manifestent une certaine vigilance à l'égard de leurs dépenses énergétiques pour leur logement et à la montée des prix, autant ils considèrent comme incompréhensibles les dépenses liées à la mobilité. Sur 150 ménages étudiés, un seul s'est décidé à prendre le train : les autres continuent à utiliser leur voiture, en déployant des stratégies (mutualisation, choix de la station la moins chère, optimisation des déplacements domicile/travail en y intégrant les haltes en magasin...), mais sans remettre en cause pratique modale.

Plusieurs facteurs déterminent les pratiques énergétiques :

- **l'effet économique** : l'impact du prix de l'énergie ;
- **l'effet psychologique** : la prise de conscience de la non pérennité de l'énergie ;
- **des effets idéologiques** : la volonté de changer ses pratiques au nom de valeurs ou pour se mettre en conformité avec des injonctions auxquelles on ne peut échapper (économie d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, sauver la planète...).

L'étude a interrogé les ménages sur leur connaissance du discours relatif au réchauffement : tous le connaissent, mais l'ont inégalement reçu et compris. Les ménages interrogés sont conscients qu'ils participent de l'antimodèle de la « ville durable », de par leur localisation et leurs déplacements au quotidien. Seulement, ils estiment qu'ils ne peuvent faire autrement et ont le sentiment que c'est donc un discours qui les culpabilise inutilement.

Ce discours a pour effet de susciter l'adhésion à de petits gestes, symboliques et visibles (fermer son robinet d'eau, trier des déchets, éteindre la lumière). Il ne hiérarchise pas ces gestes selon leur efficacité. A trop infantiliser les individus, ceux-ci s'en tiennent au symbole, pour ne pas être trop stigmatisés, mais sans se soucier des effets réels. Le discours des pouvoirs publics et des médias ne précise pas d'ailleurs ce qui est efficace.

Des classes moyennes plus sensibilisées

Cependant, **les classes moyennes manifestent une sensibilité plus grande que les classes aisées et les classes modestes**. Des ménages des classes aisées n'hésitent pas à exprimer un scepticisme à l'égard de la thèse du réchauffement climatique, en allant jusqu'à avancer des d'arguments scientifiques.

Pour les classes moyennes sensibilisées, le souci environnemental change le rapport à la maison, mais il est difficile de dire si c'est un souci conforté par les contraintes économiques ou si ce sont les valeurs environnementales qui changent le rapport à l'énergie. Cela dit, on observe une tendance à justifier les résolutions par des arguments environnementaux sur le mode « en prime, je contribue à la préservation de l'environnement ». Tout se passe comme si le discours environnemental pouvait

faire mieux passer des changements de comportements dictés par de simples considérations économiques.

Comment s'articulent les représentations collectives, les normes individuelles et les injonctions, dominantes dans le discours environnemental ? L'étude a observé une palette de réactions par rapport au discours environnemental, relevées sous la forme de verbatims. Il en ressort une vraie diversité de réactions de ces ménages. A un discours dominant et uniforme porté par les médias, les pouvoirs publics ou les mouvements écologistes, ils opposent des points de vue et considérations diversifiées :

- **du scepticisme** : « Quand il fait chaud, c'est à cause du réchauffement climatique, quand il fait froid, c'est à cause du réchauffement climatique. Moi, enfant, je me rappelle avoir connu enfant des hivers très froids et des étés très chauds et on ne disait pas que c'était à cause du réchauffement climatique » ;
- **un déni des responsabilités individuelles** (souvent observé auprès des ménages interrogés) : « L'homme est trop petit pour faire changer la température de la planète ». A l'évidence, le fait de se sentir responsable d'un destin collectif inhibe ;
- une **pureté morale** : « On fait déjà le maximum, alors je ne vois pas ce que je peux faire de mieux. Je brûle même ma sciure quand je coupe du bois. Je suis économe quand même. » On met en avant des comportements apparemment vertueux, pour mieux justifier de ne rien faire plus, de ne pas se sentir coupable ;
- **le confort** : « On chauffe un minimum vital. Si c'est pour manger en doudoune ! » Même si sa définition est différente selon que la personne a été élevée en milieu rural ou urbain, c'est une valeur à laquelle on ne touche pas ou difficilement.
- **l'impuissance** : « Etre écologiste, ça coûte très cher en fin de compte » ;
- **l'anxiété ou le sentiment d'une menace environnementale imminente** : « Si le pôle fondait d'un seul coup, une partie de la Normandie serait sous l'eau, ça me fait quelque chose quand même. » ;
- **l'idéalisme** : « Revenir à des choses plus terre à terre, ce serait l'idéal... se racheter un cheval avec une petite charrette, au moins, je ne polluerai pas la planète. » Finalement, lutter contre le réchauffement climatique pourrait inciter à un mode de vie plus simple, plus sobre.
- **la culpabilité** : « Je ne voudrais pas qu'on me montre du doigt comme les conducteurs de 4X4 ». Des ménages recourent aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, par exemple), non par rationalité économique, mais pour une valorisation de leur image sociale.

Mieux informer les ménages

En résumé, **cette étude met en évidence** :

- des ménages vulnérables qui, même s'ils ne sont pas encore en situation de précarité énergétique, voient peser sur eux de réelles menaces de précarisation sur le plan énergétique. Pour l'heure, ils sont oubliés des politiques d'aides sociales ;
- des ménages culpabilisés par le discours en faveur de la ville durable (censée être compacte et dense) ;
- des ménages à l'égard des travaux à effectuer pour réduire la facture énergétique. D'autant qu'ils sont harcelés par les installateurs qui les démarchent. D'où cette suggestion faite à l'attention des collectivités locales : mettre à profit leur relation de proximité pour accompagner, conseiller les ménages et combler ainsi le vide entre le discours des pouvoirs publics, au plan national, et celui des

vendeurs d'équipements ou d'installations qui proposent des solutions pas toujours adaptées au bâti ou aux revenus de ménages (cf les ménages qui se sont équipés en panneaux photovoltaïque après s'être laissés convaincre d'un retour rapide sur investissement, qui était en fait sous-évalué).

- des ménages qui, malgré tout, sont attachés à leur cadre de vie. Le choix de vivre loin des centralités ne découle pas seulement d'une simple rationalité économique (accéder à un foncier bon marché). Il correspond à des aspirations ou motivations diverses : retrouver des racines, se rapprocher d'amis ou de proches, vivre à proximité de la campagne. Ces ménages ont peu de chance de revenir vers les centres-villes, en tout cas de leur plein gré. Ils veulent rester dans le périurbain. Ils vont jusqu'à retourner le discours pro-environnemental en mettant en avant le fait que ce sont des territoires propices à un mode de vie écologiquement responsable, la récupération d'eau de pluie, le recours aux énergies renouvelables, aux circuits courts, etc. Au final, un discours optimiste digne d'être pris en considération.

Questions de la salle

- **Comment expliquer cet intérêt tardif pour cet enjeu ?** Aurait-on pâti de la priorité donnée aux économies d'énergie indépendamment des conditions de confort ainsi que du lien entre logement et transport ?

Lucile Mettetal : le phénomène n'est certes pas nouveau. Seulement, aujourd'hui, on essaie d'en comprendre les causes autres que sociales. Jusque-là, on posait que cela concernait les ménages les plus modestes et on s'en tenait à des actions palliatives. On s'aperçoit que le phénomène est plus complexe, qu'il touche d'autres catégories de populations, des locataires comme des propriétaires. On mesure aussi le risque d'une aggravation de la situation avec la montée probable du coût de l'énergie.

- **Question d'un représentant du bailleur social de la ville de Poitiers sur la précarité énergétique en logement social, qui précise y être confronté au quotidien.**

Lucile Mettetal : je ne l'ai pas abordée, non pas parce qu'elle serait marginale, mais parce que les chiffres existant sont difficiles à exploiter. D'après l'enquête nationale logement, la précarité énergétique concernerait de l'ordre de 120 000 logements sociaux, en Ile-de-France. Cependant, il est difficile de distinguer parmi les charges celles destinées au chauffage de celles destinées à l'eau chaude, etc.

En revanche, **l'étiquette énergie, qui précise la qualité thermique du logement fournit des indications utiles** : en Ile-de-France, 360 000 logements sociaux sont en classe E et F, donc énergivores, 13 000 sont en classe G, donc très énergivores. Un plan de rénovation thermique s'impose avec les bailleurs sociaux. Lesquels ont quelque difficulté à se projeter pour évaluer les économies de charge. Il y a une difficulté à prévoir les retombées en économie en fonction des travaux réalisés. Car beaucoup dépend aussi du comportement des locataires et de leur évolution. Quand on fait des travaux d'amélioration énergétique dans du logement collectif, les occupants ont tendance à être moins vigilants (ce que les spécialistes appellent l'« effet rebond ») par rapport à leur consommation. D'où la nécessité d'accompagner les travaux d'un effort pédagogique pour faire évoluer les comportements.

- Le même intervenant confirme : **rien ne sert de faire de l'amélioration sur le bâti si on n'accompagne pas le changement de comportements**. A titre anecdotique, il évoque le cas de locataires de maisons performantes construites il y a 3-4 ans et qui se plaignaient de payer plus cher. Vérification faite sur place, les logements étaient... surchauffés, les fenêtres ouvertes ! Devant l'étonnement du représentant du bailleur social, les occupants ont cru bon le rassurer en rappelant que le bâtiment était isolé !

Cela dit, forte est de constater l'absence d'études fines pour apprécier précisément la précarité énergétique des ménages. « Nous la percevons au quotidien à travers les impayés qui tendent à augmenter. Hormis cet indicateur, nous n'en savons pas plus. »

- Sylvain Allemand rappelle, a contrario, l'exemple de bailleurs sociaux qui font des occupants qui se sont équipés en appareils plus économes en énergie, des médiateurs auprès d'autres occupants, en valorisant les compétences acquises à travers les démarches d'information et leurs usages.

Plusieurs autres observations ou propositions ont été formulées au fil du débat :

- sur les classes moyennes : au-delà des catégories de ménages confrontés à la précarité, une personne s'inquiète de leur avenir : elles ne sont pas assez pauvres pour bénéficier des aides, mais pas assez riches non plus pour vivre confortablement. Bref, des classes moyennes qui tendent à être « prises à la gorge », d'autant qu'elles sont confrontées au sur-renchérissement du foncier.

- Sur les propriétaires bailleurs : un membre du Conseil de Développement Responsable (CDR), évoque la possibilité que les propriétaires bailleurs ont de faire profiter à leurs locataires les aides allouées au financement des travaux d'amélioration thermique. Ils peuvent faire bénéficier les locataires moyennant une participation sur la base de 50-50. Cela a l'avantage d'amortir son investissement par les économies qu'il réalise.

- Sur le tiers investissement : dans le même esprit, une intervenante signale l'existence dans certains pays de « tiers investissements » : des professionnels réalisent des travaux chez les particuliers, en se rémunérant sur les gains réalisés. Ce qui abaisse le montant des investissements à consentir par les particuliers.

- Sur les propriétaires âgés qui ne sont pas toujours informés des aides aux travaux de rénovation thermique ou n'ont tout simplement pas la possibilité de se déplacer : pourquoi ne pas imaginer de les accompagner dans leur démarche ? Cela contribuerait à remettre des logements sur le marché en en revalorisant les loyers.

- **Sur la nécessité de combiner l'amélioration du bâti et le changement de comportement des occupants**. Un bâtiment en norme HQE ne garantit pas le gain d'énergie escompté en pratique. HQE pourrait aussi signifier « Humain quotidiennement économe » pour souligner davantage l'importance des nouveaux comportements à adopter. Le même participant invite à distinguer la température de la sensation de chaud ou de froid : selon l'équipement, un convecteur ne donnera pas la même sensation.

- Sur la responsabilité des collectivités locales. Un représentant de l'Agence Régionale d'Evaluation Climat (AREC) souligne l'ampleur du problème : les 300 000 logements que le plan se fixe pour

objectif de réhabiliter ne représentent qu'une petite partie du parc constitué par ailleurs pour l'essentiel d'un bâti antérieur à 1975, voire 1949. Et dont les propriétaires sont de surcroît âgés. C'est le cas en Poitou-Charente où existent de nombreux propriétaires occupants retraités, avec de faibles pensions et mal équipés. En plus de cela, il s'agit d'une population peu encline à faire des travaux de réhabilitation. Et quand bien même elle aurait la possibilité de faire des investissements, elle n'a pas l'information nécessaire sur les meilleurs équipements disponibles sur le marché.

Comment traiter du problème à sa juste mesure ? Comment financer les travaux ? Une double question qui rejoint celle sur l'échelle la plus pertinente, pour diagnostiquer et dégager des solutions adaptées.

Lucile Mettetal : en tant que représentante de l'IAU Ile-de-France, je ne peux répondre à ce genre de question. Cela dit, il importe de consacrer un effort sur le conseil personnalisé auprès des propriétaires. S'ils sont bien conseillés, s'ils ont une visibilité sur le coût et les retombées, cela permettrait d'enclencher une dynamique. Pour l'heure, il y a une vraie lacune sur le conseil.

La bonne échelle me paraît être la Région, car l'accompagnement suppose des moyens importants dont ne disposent pas toutes les communes.

Pour les personnes âgées, se pose tout spécifiquement le problème du retour sur des investissements trop longs. Au-delà du double vitrage, les travaux les plus intéressants sur une maison consistent dans l'isolation par extérieure et la toiture : des travaux coûteux que des personnes âgées ne sont plus prêtes à consentir.

- Sur le financement de l'étude de l'IAU Ile-de France sur les ménages périurbains :

Lucile Mettetal : l'étude a été financée à 70% par la Région, à 30% par l'Etat. Elle est donc indépendante des fournisseurs d'énergie. A ce propos, je tiens à souligner la difficulté à disposer de données réelles (les fournisseurs d'énergie rechignent à nous les communiquer). Pour notre travail de modélisation, nous en sommes réduits à travailler sur des données théoriques (on évalue les besoins en fonction de la consommation du parc de logement, de sa surface, de l'âge, etc.). La donnée réelle est, il est vrai, une donnée sensible, un enjeu commercial. A l'heure où on parle d'économiser l'énergie, sa communication devrait cependant être obligatoire.

- Sur les critères d'insalubrité (Anne Bonnefoy)

Lucile Mettetal : l'insalubrité est a priori définie en fonction de l'humidité. On parle davantage de décence pour qualifier la qualité du chauffage. En principe, on ne peut louer un logement sans chauffage. Dans les faits, cette loi n'est pas respectée (cf les chambres de bonne louées à des étudiants). Un non respect de la loi qui s'explique, encore une fois, par l'insuffisance de logements sociaux.

- Sur la **difficulté à établir des simulations relatives à l'efficacité énergétique des équipements**, un artisan conseil estime qu'il est possible d'en établir de fiables. En réponse à l'objection de Lucile Mettetal sur l'écart entre les estimations affichées par les équipementiers et les fournisseurs, d'une part, et les gains effectifs, il précise : « En fait, l'efficacité dépend des comportements, mais aussi de la qualité de la mise en œuvre des équipements et des matériaux. Il y a manifestement une propension des artisans à surévaluer le gain. Ce n'est pas tout. S'ajoutent les problèmes posés par les

modes d'installation. Spontanément, on conseille des fenêtres à double vitrage. Mais celles-ci sont encore souvent installées comme il y a dix-quinze ans, selon des principes qui ne sont plus adaptés : la fenêtre est étanche, mais pas l'interstice entre elle et le mur. Ce qu'on vérifie à la caméra thermique. »

Lucile Mettetal: D'où l'intérêt qu'il y aurait à confier le diagnostic thermique à des entreprises indépendantes des fournisseurs d'énergie et de matériel et de matériaux.

- Sur la situation des migrants confrontés à la précarité énergétique, la représentante d'une association d'aide aux migrants témoigne : « Nous autres issus de l'immigration, de pays du Sud, nous pensions que les habitants des pays occidentaux étaient outillés, équipés pour satisfaire leurs besoins énergétique et éduqués pour économiser leur consommation. Je découvre à travers votre exposé que ce n'est pas le cas. Se pose la question d'une éducation à l'énergie : c'est ce que je m'emploie à faire au sein de mon association ; nous apprenons aux migrants à ne pas gaspiller leur argent un confort de vie au détriment de l'insertion et de l'éducation des enfants. Je propose de faire bénéficier de cet effort à de non migrants.

Lucile Mettetal : les chercheurs comme les médias s'intéressent depuis peu aux comportements énergétiques des Français. Finalement, on en sait plus sur leur vie sexuelle que sur leurs pratiques énergétiques. Il n'y a pas de vision cohérente, globale en la matière. Il est vrai que les pratiques recouvrent des gestes multiples qui touchent pour certains à la vie privé voire intime. D'où la difficulté à interroger les Français à ce sujet. Pourtant, c'est un champ indéniablement nouveau et passionnant, un observatoire privilégié des inégalités.

James Renaud souligne combien l'exposé de Lucile Mettetal et les échanges auxquels il a donné lieu vont pouvoir alimenter la réflexion de plusieurs groupes du CDR, notamment celui dédié à la croissance verte. Tout le monde s'accorde sur le diagnostic, constate-t-il encore, mais on peine à savoir comment faire et à disposer des données pertinentes. James Renaud souligne également la différence à garder à l'esprit entre l'Ile-de-France et la région Poitou-Charentes, une région rurale avec un périurbain en rapide développement mais encore moindre. Concernant l'échelle la plus pertinente, James Renaud met en avant l'importance des territoires de proximité.

Synthèse de la conférence du jeudi 25 novembre 2010 « Inégalités face à la santé : quand la géographie s'en mêle »

Par Zoé Vaillant, géographe, maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, membre du « Laboratoire Espace, Santé et Territoires », spécialiste des questions de santé urbaine en France, à la Réunion, et dans les pays du Sud. Elle est l'auteur de *La Réunion, koman i lé ? Territoires, santé, société* (Puf/Le Monde 2008) et a notamment participé à l'*Atlas mondial de la santé* (Autrement 2008), aux *Atlas de la santé en France* (2 volumes, John Libbey Eurotext, 2000 et 2006, épuisés) et aux *Dynamiques sanitaires des villes françaises* (Datar, collection Travaux, n°12, 2010).

* * *

En préambule de son exposé, elle tient à souligner qu'il s'appuie sur le travail mené dans la durée et de manière collégiale, avec l'équipe de son laboratoire de recherche.

Après avoir rendu compte de l'évolution des rapports entre espérance de vie et développement dans le monde (I), puis dressé un portrait des inégalités territoriales de santé en France et montré comment mortalité et morbidité y évoluent dans le temps et dans l'espace (II), Zoé Vaillant s'est attachée à montrer comment on peut passer de l'observation à l'action, en soulignant l'intérêt de l'échelle locale (III).

I - Espérance de vie et développement dans le monde

L'espérance de vie et la mortalité sont des indicateurs synthétiques de l'état de santé d'une population et plus généralement du niveau de développement d'une société. C'est dire leur importance. A l'échelle du monde, y compris dans les pays du Sud, la tendance générale est à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, du moins jusqu'à tout récemment (cf les baisses enregistrées en Russie et plus récemment aux Etats-Unis).

Cependant, cette augmentation de l'espérance de vie s'accompagne d'un creusement des écarts sociaux, mais aussi spatiaux des espérances, y compris dans un pays comme la France (l'espérance de vie progresse à peu près partout, mais à des rythmes différents, entraînant l'accentuation des écarts). Ces disparités spatiales sont tout aussi significatives que l'allongement global de l'espérance de vie.

Au plan mondial, l'évolution des indicateurs de santé paraît fortement corrélée à celle de la pauvreté. **Plus le pays est développé, plus le niveau global de santé de sa population est élevé.** Mais quand on analyse les choses à une échelle plus fine, par exemple communale ou même infracommunale (d'un quartier à l'autre), force est de constater que l'association entre pauvreté et santé n'est pas aussi directe ni si systématique : des populations pauvres peuvent se trouver en bonne santé ou, inversement, une population aisée dans une situation moins enviable. Pour la géographe Zoé Vaillant, c'est bien l'illustration du fait que les déterminants de la santé sont plus divers qu'on ne le pense, l'état de pauvreté n'en étant qu'un parmi d'autres. L'état de santé découle de combinaisons locales de facteurs, spécifiques, de différentes dimensions. Illustration à travers le cas de la France.

II - Les inégalités territoriales de santé en France

Notre pays est réputé pour disposer du système de soin le plus performant. Et pourtant, souligne Zoé Vaillant, **c'est le pays d'Europe occidentale où se manifestent les plus importants écarts sociaux et spatiaux en matière de santé.**

Si les écarts ont pu se creuser, le palmarès régional a néanmoins lui aussi évolué. C'est ce que Zoé Vaillant illustre à partir de cartes rendant compte de l'espérance de vie à quatre périodes différentes, courant de 1801 aux années 1970. Au cours de ces 170 ans, on observe en effet d'importants changements dans la répartition des niveaux d'espérance de vie (sur fond de montée globale de celle-ci) :

En début de période, les zones les plus défavorisées sont : la Bretagne, le littoral Sud-Ouest, le Centre de la France, la région Paca et Rhône-Alpes. En fin de période, on assiste à une inversion. Le Nord de la France, qui était dans une situation globalement favorable, forme désormais avec la Bretagne et l'Est du pays, un arc marqué par un niveau d'espérance de vie peu favorable.

Ces mutations reflètent les transformations de la société liées à l'industrialisation et l'urbanisation. L'arc en particulier exprime les conditions de vie des populations ouvrières concentrées dans ces régions. La désindustrialisation qui débute dans les années 1970 va se traduire par une dégradation du tissu social local qui rejait sur l'état de santé des populations. Autrement dit, et contrairement à une vision spontanée des enjeux de santé, il n'y a pas en la matière de déterminisme climatique ou géographique.

Les mutations territoriales relatives à la mortalité

Zoé Vaillant poursuit en rendant compte de l'évolution des « ratios standardisés de mortalité » (les moyennes établies en tenant compte de la sous- ou sur-représentation des personnes âgées). Ces ratios permettent de neutraliser les effets de la structure par âge de la population sur un lieu donné et de comparer deux entités spatiales « toute chose égale par ailleurs ».

A la lumière de quatre autres cartes (relatives aux années 1973-77 ; 1980-84 ; 1988-92 et 1995-99), elle rend compte des principales mutations intervenues au cours des années 1970-90. Durant cette période, la répartition spatiale de la mortalité connaît des changements sans commune mesure avec les évolutions de la période précédente. Preuve s'il en était besoin que la mortalité est si l'on peut dire une réalité évolutive, reflétant les mutations sociales, économiques voire culturelles des territoires.

- **années 1973-77** : les territoires en sous-mortalité forment un « L » (l'Ouest et le pourtour méditerranéen sont plutôt favorisés) ; les territoires en surmortalité sont la Bretagne, le Nord et l'Est jusqu'à l'Alsace, le Centre et le Massif central. L'Ile-de-France forme plutôt une mosaïque, de même que les deux Normandies ;

- **années 1980-84** : les structures en place s'affirment. Cependant le « L » se transforme en « U » à l'intérieur duquel le Massif central et l'Auvergne restent en surmortalité, celle-ci tendant à se diffuser. Le croissant de surmortalité subsiste. En Normandie commence à s'affirmer une structuration spatiale un peu différente (avec des écarts entre Nord et Sud, en Basse-Normandie ; entre Ouest et Est en Haute-Normandie). L'Ile-de-France s'apparente toujours à une mosaïque, mais avec une affirmation du clivage Ouest/Est au profit de l'Ouest ;

- **années 1988-92** : on observe un durcissement des structures spatiales de la période précédente, avec une affirmation de la surmortalité dans ce que les géographes connaissent bien sous le nom de « diagonale du vide » (la partie de l'Hexagone marquée par les densités de peuplement les plus faibles d'Europe de l'Ouest, une déprise démographique avec son cortège de fermetures de services publics). En Bretagne, on observe une opposition croissante entre des villes comme Rennes et Vannes, en sous-mortalité (des villes universitaires, ayant mis l'accent sur la scolarisation, le développement des activités tertiaires) et le reste de la Région, notamment les zones portuaires et agricoles. En Basse-Normandie, la structuration spatiale observée au cours de la période précédente se précise avec une ligne de clivage Nord-Sud ; en Haute Normandie, Rouen, en sous-mortalité, profite de sa proximité avec Paris et de sa constitution en pôle d'activité tertiaire, mais plus on s'en éloigne, plus le taux de mortalité se dégrade. Le Nord se caractérise toujours par sa surmortalité. Dans les périphéries de l'Ile-de-France, on constate une dégradation avec des contrastes aussi forts que ceux relevés au plan national entre Nord et Sud tant et si bien que cette région apparaît comme une France en miniature.

De manière générale, **dans l'espace en sous-mortalité, tous les départements se caractérisent par une ville-centre à faible mortalité** (la préfecture le plus souvent) environnée d'un territoire où la mortalité s'accroît à mesure qu'on s'en éloigne. Soit le phénomène centre-périphérie qu'on observe aussi dans les régions du pourtour méditerranéen où plus on avance dans l'arrière-pays, plus la situation tend à se dégrader relativement aux centres urbains.

- **années 1995-99** : les écarts entre centre-périphérie s'affirment, y compris dans les régions en sous-mortalité. Dans les périphéries des départements, on assiste à une surmortalité qui s'affirme versus une sous-mortalité dans les centres urbains. En Bretagne, on relève toujours l'opposition entre les villes et le reste du territoire avec des exceptions comme la baie de Saint-Brieuc caractérisée par un phénomène de résidentialisation, de Parisiens notamment. L'opposition entre Picardie du nord (où on parlait picard) et la Picardie du Sud (où on parlait le français) s'apparente, elle, plus à la situation de l'Ile-de-France. **Globalement, cette période se caractérise par une affirmation des tendances ségréгатives avec une spécialisation accrue des zones en plus ou en moins.** Un constat qui ne vaut pas que pour la santé. Quand on observe l'Ile-de-France et la manière dont les oppositions s'y sont durcies, on peut s'interroger sur la pertinence, l'efficacité des politiques urbaines qui ont été menées depuis trente ans. La santé est certes une affaire de soin, mais pas seulement. La situation interroge les politiques d'accès à la culture, aux loisirs, au transport, au cadre de vie, logement, etc. autrement dit à tout ce qui fait le quotidien des gens.

Les composantes sanitaires des inégalités

Qu'en est-il des composantes sanitaires des inégalités ? C'est un autre aspect du travail de Zoé Vaillant et de son équipe qui ont étudié les entités spatiales à partir d'une typologie des causes de décès, des tumeurs aux accidents de circulation.

La géographie de la mortalité réapparaît sans surprise, avec une mise en évidence des limites administratives territoriales : du point de vue du comportement de mortalité, les régions ne correspondent pas aux limites administratives des régions sanitaires. Rennes, par exemple, se rapproche plus de la région des Pays-de-Loire. Le nord de la Picardie apparaît plus proche du

Nord que le sud qui se rattache plus aux franges de Ile-de-France. Cette région s'apparente elle-même davantage à un patchwork.

Ces contrastes reflètent des différences de comportements dans la manière de s'alimenter, de boire, de se soigner/ de se faire soigner, de consulter un médecin, etc. Un faisceau de déterminants qui sont souvent un héritage à la fois historique, social, culturel et économique. Il illustre la manière dont la réalité socioculturelle d'un territoire façonne des comportements de santé ou, pour le dire autrement, comment les comportements de santé sont conditionnés par des modes de vie liés à l'endroit où on vit.

Selon les approches environnementalistes de la santé, la ville serait cause d'une dégradation des conditions de vie, du fait de la pollution, du stress, de l'anonymat, à l'opposé de la campagne associée, elle, à l'idée d'air pur, de solidarité villageoise, etc.

Or, si on considère l'espérance de vie, selon la taille de la ville, que constate-t-on ? Elle n'est pas moins élevée dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants que dans les petites ou même que dans des communes rurales (autour de 82-83 ans pour les femmes, 74-75 ans pour les hommes).

Si on ventile dans l'espace la même donnée, on observe qu'une grande ville du Nord (Lille, par exemple) ressemble moins à une grande ville du Sud (Toulouse). Du point de vue de l'espérance de vie, elle ressemblera davantage à une petite commune du Nord. Illustration supplémentaire du constat fait plus haut : **à savoir des comportements en matière de santé davantage façonnés par le contexte régional, la culture liée au territoire, son histoire.** Ce qui vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

L'exemple de l'obésité

Pour étudier le phénomène et son évolution, on disposait jusqu'ici des bases de données recueillies pendant les trois jours des conscrits. En ventilant ces données selon le type d'espace (du plus rural ou plus urbain) dont le conscrit était originaire, on constate contre toute attente que ce n'est pas en milieu rural qu'on enregistre le moins de surpoids, au contraire. Plus la ville est importante, moins la probabilité de surpoids est importante.

Toutefois, **on relève une augmentation généralisée, liée aux mutations récentes de la société :** changements de comportements alimentaires, destructuration de l'organisation des repas, montée des familles monoparentales, l'accroissement de la sédentarité. Cette augmentation est plus prononcée dans les plus grandes villes, mais pour un taux moyen qui reste encore inférieur à ce qu'on observe en milieu rural.

Quand on observe non plus les taux de prévalence mais les taux d'accroissement de surpoids, on constate sur une période de dix ans, 1987-96, l'absence de règle générale. Dans les villes où on enregistre les plus fortes augmentations, deux cas de figure se présentent : de petites villes situées en périphérie de réseaux urbains (ie autour de Paris ou de Lille, par exemple) ou des espaces de relégation où vivent des classes moyennes en déclin en voie de paupérisation qui n'ont pas les moyens de vivre dans les villes-centre.

Dans le pourtour méditerranéen, réputé pour son régime alimentaire équilibré, on relève une montée du surpoids, quelle que soit la taille de la ville. Une situation propre à cette zone. On peut parler a priori de paradoxe, car c'est aussi celle qui connaît le plus fort taux de croissance économique, sous l'effet de la tertiarisation. Mais c'est aussi celle qui connaît le plus

fort taux de précarisation de la population (avec une sur-représentation de Rmistes). C'est le cas de l'arrière-pays de Montpellier, où se sont installées des populations qui croyaient peut-être trouver là des conditions de vie plus satisfaisantes malgré la précarité. Ce qui ne se révèle pas exact du point de vue sanitaire.

III - Du savoir à l'action

Voilà pour un tableau des disparités territoriales de santé, liées à de multiples déterminants sociaux, économiques, culturels, qui se combinent de manière différente selon le territoire. Pour réduire ces disparités, il importe, estime Zoé Vaillant de prendre la mesure de ces déterminants, de comprendre comment ils se combinent entre eux.

Pour illustrer la complexité de la situation où se trouvent les décideurs, dans les choix d'allocation des ressources, celle-ci pouvant se faire au nom de principes d'équité, d'égalité, ou d'efficacité qui entrent parfois en contradiction, Zoé Vaillant en vient à l'indicateur de mortalité évitable lié au système de soin en France. Mis au point par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), cet indicateur rend compte des décès qui auraient pu être évités si le système de soin préventif ou curatif avait fonctionné comme il devrait.

Le système de soin ne suffit pas

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, **l'indicateur de mortalité évitable n'est pas fonction de l'importance de l'offre de soin**. Alors que celle-ci est fonction de la hiérarchie urbaine (plus une ville est grande, plus importante est la densité de l'offre de soin, plus large et pointu est son éventail de spécialités), l'indicateur de mortalité évitable liée au système de soins ne varie pas en fonction de la taille de la ville. En clair, ce n'est pas l'offre de soin à elle seule, qui pèse sur les taux de mortalité. Un apparent paradoxe qui s'explique par le fait qu'il ne suffit pas qu'il y ait une offre de soin pour qu'il y ait accès effectif au soin, ni pour qu'elle soit de qualité. L'accès suppose une accessibilité physique, mais aussi sociale, culturelle... Pour certaines catégories de population, se rendre à l'hôpital ou chez le médecin ne va pas de soi.

L'offre de soin doit donc s'adapter aux comportements des personnes dans leur rapport à la santé, en tenant compte jusqu'à leurs représentations. Le planificateur ne peut prétendre s'en tenir à renforcer l'offre de soin en considérant que la population est ensuite libre ou non d'y accéder.

Au final, c'est l'appartenance régionale qui prime et non la taille de la ville : Lille, par exemple, a un fort taux de mortalité évitable (alors que l'offre de soin y est importante) comparée à Toulouse. Les villes voisines de ces métropoles présentant les mêmes caractéristiques qu'elles respectivement. La manière dont les personnes recourent au soin est fonction non pas de la taille mais de la région où elles vivent.

Ces remarques interrogent quant aux choix qu'il revient aux décideurs publics de faire. A priori, **ceux-ci agissent au nom de principes d'équité, d'égalité et d'efficacité, valables pour l'ensemble du territoire national**. Notre système de sécurité sociale repose lui-même sur un principe de solidarité nationale. Chacun cotise suivant ses moyens, chacun consulte selon ses besoins. L'accès au soin garanti à tous figure d'ailleurs en préambule de la Constitution.

Or l'indicateur de mortalité évitable montre l'absence d'égalité effective dans l'accès au soin. En vertu du principe d'équité, consistant à allouer des ressources davantage au prorata des

difficultés, on pourrait admettre que le Sud paie pour le Nord (qui concentre le plus de problèmes). Si ce principe est admis au plan national, en revanche, il l'est moins au plan de sa circonscription électorale...

Dans le même ordre d'idée, Zoé Vaillant constate que les taux sont calculés sans rendre compte de l'importance quantitative de la population (la diagonale du vide qui concentre les plus forts de taux de mortalité évitable est aussi un territoire relativement peu peuplé). Si on privilégiait le principe d'efficience, il conviendrait d'allouer des ressources là où on peut sauver plus de vie en valeurs absolues, c'est-à-dire en... l'Ile-de-France. Seulement, des vies valent-elles la peine plus que d'autres d'être sauvées ? Une question politique que le chercheur se doit d'instruire.

L'offre de soin : 20% de l'état de santé

L'offre de soin ne contribuerait qu'à 20% de l'état de santé de la population. C'est dire, pour Zoé Vaillant, si nous avons besoin d'une approche globale des déterminants de la santé. **Pourtant, le soin continue à absorber plus de 80% des fonds publics.** Il importe de réfléchir à la destination des investissements. A cet égard, Zoé Vaillant attire l'attention sur la nouvelle loi « Hôpital, patients, santé et territoires » de 2008 qui réorganise le système de santé (en redéfinissant les activités des hôpitaux avec une gradation des soins, l'hôpital de proximité pour les soins courants et d'urgence, les hôpitaux avec plateaux techniques pour les opérations chirurgicales et les grands centres de références, les CHU). En vertu de cette loi, les Agences régionales de santé (ARS) concentrent les moyens à disposition de la santé, y compris le médico-social, en assumant les arbitrages entre le soin, la prévention et les autres dimensions, comme le logement. Parviendront-elles à faire admettre des investissements dans ce domaine ? Pour Zoé Vaillant, il est à craindre que nous soyons encore loin, en France du moins, d'une approche transversale et globale des déterminants de la santé. L'accent est encore très largement mis sur le soin et sur le système hospitalier.

Cependant, Zoé Vaillant observe une prise de conscience au plan local de la nécessité d'une telle approche. Idéalement, il conviendrait de décrire la configuration des combinaisons des déterminants de l'état de santé jusqu'à une échelle micro-locale, le quartier, voire le pâté de maisons... Soit, dans le jargon des géographes, décrire les constructions socio-territoriales de la santé.

Intérêt d'une approche locale : l'exemple de l'obésité

Pour illustrer l'intérêt d'observer l'état de santé de populations dans des contextes locaux, Zoé Vaillant prend l'exemple de la ville de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), où une étude a été menée sur les causes de l'obésité chez les enfants.

Cette ville ouvrière de la banlieue rouge (avec son port autonome de Paris), en voie de désindustrialisation/requalification, se caractérise par de fortes disparités de santé, une offre de soin globalement insuffisante, une population en voie de paupérisation, des taux élevés de chômage, d'échecs scolaires, etc. Toutes les écoles y sont classées en ZEP. La ville cumule ainsi les facteurs reconnus comme propices au développement de l'obésité.

Qu'en est-il ? C'est ce que Zoé Vaillant et une équipe de recherche ont voulu savoir en étudiant le taux d'obésité des enfants dans les écoles primaires. En plus des indicateurs que les services de santé avaient relevés, elles ont recueilli des données par secteurs scolaires qui ont ensuite été

cartographiées. Constat : il y a bel et bien des taux d'obésité nettement supérieurs aux moyennes nationales et régionales et ce, quels que soient le niveau scolaire, l'âge et le sexe. Globalement, la situation est défavorable. Mais même à une échelle locale, on constate des disparités fortes avec des taux variant de 14 à 23% selon les quartiers. La ZEP n'est pas intégralement synonyme de prévalence plus forte. La zone la plus critique n'est d'ailleurs pas en Zone Urbaine Sensible. La carte de l'obésité et celle des revenus ne se recoupent pas totalement : des taux de prévalence élevés ne s'observent pas systématiquement dans les quartiers les plus pauvres.

Une enquête menée sur la consommation alimentaire montre qu'à elle seule, celle-ci n'explique pas non plus les disparités d'obésité. D'autres facteurs interviennent, comme le montre l'examen de la situation d'un quartier parmi les plus anciens de la ville. Bien que réputé le plus favorisé, ce quartier, central, situé près de la mairie présente le taux de prévalence d'obésité le plus élevé. Ce quartier se trouve être aussi celui qui s'est paupérisé le plus rapidement, avec une détérioration du climat et des résultats scolaires. D'où l'hypothèse formulée par un sociologue de l'alimentation : **la cause de cette progression de l'obésité ne serait pas tant la pauvreté que le déclassement de la population et sa rapidité**, les bouleversements qui en ont résulté contribuant à déstructurer jusqu'aux pratiques alimentaires et les activités physiques.

En conclusion, Zoé Vaillant insiste sur le fait que l'échelle locale est plus à même de permettre une approche transversale des déterminants de l'état de santé d'une population, que le niveau national. D'où l'intérêt de privilégier l'observation locale de la santé, notamment à travers les Ateliers Santé Ville (ASV) qui se sont mis en place dans le cadre de la politique de la ville, afin de comprendre la façon dont les gens se comportent et cibler les actions en conséquence. Reste le problème de l'accès aux données à l'échelle infracommunale, du fait des enjeux de pouvoir que leur possession représente ou tout simplement de la méconnaissance de l'intérêt qu'il y aurait à les croiser, dans une logique de diagnostic partagé.

Un tel diagnostic suppose de mettre les parties concernées autour d'une table dans l'idée de co-construire des solutions. Soit le principe d'une démocratie sanitaire dont on est cependant encore loin. Pourtant, estime Zoé Vaillant, aujourd'hui moins que jamais, on ne peut prétendre faire évoluer les comportements de santé, sans une implication de l'ensemble des parties concernées : professionnels de la santé, mais aussi du logement, des transports, etc. sans oublier les élus et les habitants.

Questions de la salle

- sur la relative ancienneté des statistiques (la période couverte par Zoé Vaillant court jusqu'à la fin des années 90). Tient-elle à la difficulté à actualiser des cartes relatives aux inégalités territoriales dans le domaine de la santé ?

Zoé Vaillant : hormis le taux de mortalité et les espérances de vie, les données, issues de l'Atlas de la santé en France, proviennent d'enquêtes variées, de cohortes de populations. Leur actualisation est, pour certaines, impossible car l'enquête est terminée ou bien demanderait un important travail. Quoi qu'il en soit, l'objectif de l'exposé était d'abord de sensibiliser à l'intérêt d'une approche territoriale des inégalités de santé.

- sur les travaux de l'équipe de recherche de Zoé Vaillant : portent-ils sur des enjeux de santé comme les conséquences de la consommation d'alcool, le tabagisme, etc. ?

Zoé Vaillant : le volume de l'Atlas sur l'état de santé exploite des dizaines de bases de données différentes couvrant l'ensemble des maladies et des pathologies, jusqu'aux comportements à risque et les addictions... Il comporte en particulier une étude sur la consommation d'alcool, de tabac et de drogues chez les jeunes. Elle révèle de nettes structurations spatiales. Mais les résultats, nous devons en convenir, doivent être maniés avec précaution car ils reposent sur des déclarations...

- sur l'offre de soin - le curatif - qui n'entrerait que dans 20% dans l'état de santé. Quels sont les autres facteurs répertoriés ?

Zoé Vaillant : ce chiffre est un ordre de grandeur. Il a été avancé par le géographe Emmanuel Vigneron, dans le cadre de travaux pour la Datar. Le reste proviendrait de facteurs diffus : **l'éducation, le degré de scolarisation, les conditions de travail, le type d'emploi exercé...** Les plus grandes avancées sanitaires ont été obtenues par les progrès réalisés dans le domaine de l'hygiène, des conditions de travail, de l'éducation plus que dans l'invention de nouvelles molécules.

- Le directeur de l'Observatoire de la santé de Poitou Charente, géographe de formation, intervient pour informer qu'un **travail de cartographie de la distribution des inégalités de santé**, à l'échelle des cantons, avait été réalisé récemment. (téléchargeable sur le site de l'ORS). «On observe des distributions intéressantes, souvent avec des oppositions entre espace rural et espace urbain, et le périurbain qui se détache. On observe également des disparités selon les pathologies souvent marquées y compris dans la région.» Pour un diagnostic sur l'ensemble de la France, il signale la publication d'un ouvrage par la fédération des ORS sur la distribution spatiale de la mortalité, dans l'ensemble des cantons.

- Cette intervention amène une question : ces travaux se fondent-ils sur une méthodologie commune ?

Zoé Vaillant : oui, ils reposent sur le même recours aux taux standardisés, aux structures par âges... Notre laboratoire exploite les données fournies par le Cépidc, le service qui au sein de l'Inserm enregistre et analyse les causes de décès en France. Ce sont ces données traitées par le Cépidc (Eric Jouglu) qui sont ensuite adressées aux ORS.

- sur l'existence de recherches comparables à l'étranger et d'éléments de comparaison :

Zoé Vaillant : **l'Angleterre a été pionnière dans ce domaine.** A l'échelle de l'Europe, les données sont recensées par Eurostat, à une échelle nationale ou régionale (provinces). D'où la possibilité de comparaisons, qui mettent en évidence les disparités territoriales particulièrement marquées en France. Il ressort que pour certains indicateurs le Nord du pays se rapproche du Sud de la Belgique, de la même façon que les Pyrénées françaises se rapproche de l'Espagne ou le Sud-Est

de l'Italie. En bref, des proximités culturelles se manifestent par-delà les frontières politiques, dans des espaces transfrontaliers.

- sur les risques de pénurie de médecins généralistes :

Zoé Vaillant : on ne mesure pas encore les effets de cette pénurie. Toujours est-il qu'il importe de ne pas se laisser enfermer dans une vision quantitative des choses. Quand on s'intéresse aux inégalités de santé, il est certes plus facile de procéder à partir d'une évaluation de l'offre de soin, car c'est une réalité quantifiable, mesurable, plus facile à comprendre que les comportements. Mais elle ne rend qu'imparfaitement compte de la réalité.

- sur l'inégale répartition de la démographie médicale. A quelle hauteur ce facteur pèse-t-il sur l'état de santé de la population ?

Zoé Vaillant : dans les monographies infracommunales d'Ile-de-France, on a pu constater que des médecins qui se sont installés en zone franche urbaine (ZFU), en bénéficiant ainsi des exonérations sociales et fiscales, y drainent en réalité leur ancienne clientèle, en réalisant de surcroît des dépassements d'honoraires. Au final, leur présence ne profite pas aux habitants de la ZFU. Cela interroge quant à la liberté d'installation des médecins.

Cela étant dit, la présence de médecins ne garantit pas leur fréquentation par la population locale. Encore une fois, se rendre chez le médecin participe d'une culture sinon d'une éducation. C'est ce que j'ai pu montrer dans mes travaux à l'Ile de la Réunion, en constatant par exemple que des personnes n'allaient pas chez le médecin parce qu'ils avaient intériorisé l'idée que ce n'est pas pour eux, considération qui devient ensuite tout simplement habituelle et qu'on arrive en trait de caractère presque culturel.

- sur les déterminants de santé : il a été évoqué les transports/la mobilité. En quoi y contribuent-ils concrètement ?

Zoé Vaillant : selon les possibilités de déplacements offerts par les moyens de transport, mais aussi des aptitudes à se déplacer, son degré d'ouverture, une personne pourra accéder à des soins adaptés à ses besoins. Pour des populations vivant dans des quartiers enclavés, il n'est pas forcément simple de se déplacer pour se rendre chez un médecin généraliste ou spécialiste. Le fait d'avoir à prendre le bus ou de longer une autoroute par exemple peut faire paraître la destination plus lointaine, le parcours plus compliqué.

- sur l'espérance de vie dans les grandes villes : est-ce à dire qu'on a plus de chance d'allonger son espérance de vie en s'y installant ? Ou celles-ci ne tirent-elles pas profit de l'apport de populations ayant vécu une partie de leur existence dans des territoires plus bénéfiques ?

Cette question souligne un problème méthodologique important. En effet, jusqu'à récemment les données du recensement ne permettaient pas de reconstituer les itinéraires résidentiels des populations. Donc il était difficile d'étayer cette hypothèse. Ce n'est qu'à partir de maintenant que l'on va pouvoir prendre en compte l'origine géographique des habitants et donc cerner davantage l'effet du lieu dans l'état de santé ou le niveau de mortalité constaté à cet endroit-là.

- sur la **démocratie sanitaire** : que recouvre cette notion dont on parle de plus en plus ? (James Renaud)

Zoé Vaillant : c'est encore un vœu pieux qui repose sur l'idée d'associer toutes les parties prenantes, les habitants, les patients, mais aussi les acteurs de la prévention, du soin, des politiques locales ainsi que les élus, dans une réflexion sur la politique de santé à coconstruire, à l'échelle d'un territoire (un quartier, une commune, une région...) à partir d'un diagnostic partagé. Le plus souvent, les tentatives se bornent à organiser des réunions, mais sans créer les conditions d'une participation effective des habitants. Seulement, la démocratie sanitaire ne se décrète pas.

- sur le fait de porter la responsabilité sur les individus et les risques que cette tendance comporte :

Zoé Vaillant : je souscris à cette inquiétude quant au risque que fait courir cette tendance à se référer à la responsabilité individuelle. Dans le même ordre d'idée, on peut craindre que certains discours de prévention soient aussi une manière de mettre les personnes devant leurs responsabilités sur le mode : « On vous avait prévenu ! ». A chacun de prendre en charge sa santé en somme. Cela revient à escamoter les facteurs sociaux, économiques, culturels, etc. qui déterminent aussi le comportement des personnes, en dehors des facteurs individuels.

- sur la corrélation entre prise de poids et déclassement social.

Zoé Vaillant : cette corrélation entre surpoids, d'une part, et déclassement social et destructuration familiale, d'autre part, a été mise en évidence par le sociologue Jean-Pierre Poulain. Dans les familles monoparentales, le déclassement se traduit par une fragilisation générale (notamment l'estime de soi), un bouleversement des habitudes, qui se répercute sur la manière dont on éduque ses enfants, le temps et l'attention qu'on peut y consacrer, notamment pour la prise de repas, avec peut-être la contrainte de s'approvisionner en produits de moindre qualité car moins onéreux.

* * *

Pour James Renaud, l'intervention de Zoé Vaillant conforte l'aspiration du Conseil de développement responsable à travailler sur les questions de santé. « Nous avons l'habitude de traiter de questions complexes. Force est de constater qu'on atteint avec cet enjeu un degré supplémentaire de complexité puisque, comme Zoé Vaillant, nous l'a montré, l'état de santé est loin de se réduire à la politique de soin, et renvoie à des enjeux de logement, de travail, etc. Quels acteurs sollicités ? Manifestement, on ne saurait se limiter au point de vue du corps médical ni des patients.

Au Conseil de développement responsable, nous sommes d'horizons variés et notre savoir est lié à des compétences d'usages. Nous ne sommes pas des experts. D'où mon interrogation sur la démocratie sanitaire. Le sujet mérite d'être traité. A suivre donc.

Remerciements à tous les intervenants, aux membres du Conseil de développement, aux équipes de l'Espace Mendès France, de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers et tout particulièrement à Sylvain Allemand (journaliste et auteur) et Anne Bonnefoy (Espace Mendès France).

Pour plus d'informations :

Secrétariat du Conseil de Développement Responsable

Grand Poitiers

BP 569

86021 Poitiers Cedex

Ligne directe : 05 49 52 36 59

Mail : conseildedeveloppement@agglo-poitiers.fr

Document téléchargeable sur www.agglo-poitiers.fr